

Alternative Espaces Citoyens



Le Niger à la croisée des chemins

- Conflit armé,
- Coup d'Etat constitutionnel,
- Transition militaire...

*Etat des lieux, analyses et
propositions des citoyens*

Le Niger à la croisée des chemins

- Conflit armé,
- Coup d'Etat constitutionnel,
- Transition militaire...

Etat des lieux, analyses et propositions des citoyens

Avertissement

Ce rapport est une synthèse des communications et des propos tenus par les participants à la journée de réflexion du 11 août 2007 sur le thème : « *Conflit armé dans le Nord du Niger : Analyse des enjeux géopolitiques et impacts sur le cadre démocratique* ». Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement la vision et la position de Alternative Espaces Citoyens et de l'Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme (ANDDH).

Le présent rapport s'efforce de rendre compte des idées forces qui ont été exprimées au cours de cette réflexion collective. Certains participants trouveront certainement qu'il ne rend pas compte de toutes les idées qu'ils ont exprimées ; d'autres trouveront peut-être que leurs idées ont été rendues par des mots qui ne sont pas les leurs. Nous demandons leur compréhension.



Avant-propos

Au cours de ces cinq (5) dernières années, le Niger a vécu une série d'événements sociopolitiques malheureux, dont la succession témoigne avant tout de l'ampleur des difficultés liées à l'édification d'une démocratie authentique dans le contexte d'un pays pauvre. Le processus de démocratisation, amorcé avec la tenue en 1991 de la Conférence Nationale Souveraine, s'est traduit par l'avènement du pluralisme politique et l'élargissement des espaces de libertés; mais, ces progrès politiques notables, qui ont été eux-mêmes sérieusement menacés à plusieurs reprises, ne se sont pas accompagnés d'une amélioration significative des conditions de vie des populations. Cette situation démontre clairement que les élites au pouvoir sont encore peu conscientes que la légitimité à moyen terme du modèle démocratique aux yeux des populations, en particulier des plus pauvres, dépend largement de l'attention que les pouvoirs publics voudront bien accorder à la résolution concrète des problèmes auxquels les citoyens font quotidiennement face.

Aujourd'hui, il est frappant de constater que les citoyens sont d'ailleurs de moins en moins mystifiés et fascinés par un modèle démocratique qui, même s'il repose sur une sacralisation de jure des libertés individuelles et collectives, ne démontre pas assez son attachement aux droits économiques, sociaux et culturels. Entre 2005 et 2010, la défiance des citoyens à l'égard d'un tel modèle s'est, du reste, exprimée sous des formes diverses; mais, on retiendra surtout les manifestations contre la vie chère de 2005, qui ont pris pour cible la politique fiscale du gouvernement, et la rébellion armée dans le Nord du pays en 2007, qui a pris elle pour cible la politique minière. Le trait commun entre ces deux mouvements, qui se distinguent pourtant par la nature de leurs interventions et des acteurs impliqués, tient au fait qu'ils pointent, tous les deux, les insuffisances du cadre démocratique; mais, il ne faudrait pas perdre de vue que les manifestations contre la vie chère s'inscrivaient dans le cadre normal de l'État de droit, alors que la rébellion armée dans le Nord était porteuse de sérieuses menaces sur le cadre démocratique.

Deux (2) ans après l'éclatement de cette rébellion, les menaces sur le cadre démocratique très tôt pressenties par de nombreux analystes se sont d'ailleurs concrétisées à travers le projet du Président Mamadou Tandja de se maintenir au pouvoir par le biais d'un référendum jugé illégal par la Cour Constitutionnelle. Conforté par le soutien d'une large frange de la classe politique nigérienne dans sa croisade contre la rébellion armée du Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNU), le Chef de l'État avait entrepris un coup d'état constitutionnel qui devait lui permettre, non seulement de rester en place pendant trois (3) années supplémentaires sans passer par une élection, mais aussi de briguer un troisième mandat au cas où il le jugerait nécessaire. En mai 2009, l'annonce officielle de cette entreprise, à l'occasion d'une visite à Niamey du Président Nicolas Sarkozy, est venue démontrer que la classe politique nigérienne s'était fourvoyée en adhérant à l'option militaire préconisée par le régime en place face à la rébellion armée; car, après avoir triomphé de cette rébellion au prix d'une violation massive des droits humains, le Président Tandja s'était cru en droit de faire adopter, par voie référendaire, une nouvelle Constitution taillée à sa mesure.

A travers le présent ouvrage, dont les deux premières parties sont consacrées au conflit armé dans le Nord et au référendum constitutionnel pour le maintien au pouvoir du Président Tandja, le lecteur trouvera les analyses et les propositions que ces deux événements sociopolitiques ont inspiré à des personnalités du monde associatif, politique et universitaire réunies dans le cadre de deux (2) journées de réflexion initiées par l'Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme (ANDDH) et l'Association Alternative Espaces Citoyens (AEC), respectivement en août 2007 et en mai 2009. La troisième partie de cet ouvrage offre quant à elle des analyses et des propositions sur la transition inaugurée par le coup d'état militaire du 18 février 2010, qui est venu clôturer les multiples péripéties vécues par le pays au cours des trois (3) dernières années du mandat du Président Mamadou Tandja, avec la promesse d'une restauration rapide de la démocratie bafouée. Cette partie est le fruit d'une réflexion collective initiée toujours par les deux organisations en mars 2010, dans le but d'apporter leur modeste contribution à l'édification d'une démocratie véritable Niger.

Maître Moussa Coulibaly
Président Alternative (AEC)

Pr Khalid Ikhiri
Président ANDDH



Table des matières

Avant-propos	5
 Conflit armé dans le Nord Niger : Analyse des enjeux géopolitiques et impacts sur le cadre démocratique	
Point d'histoire : les enjeux stratégiques autour du Sahara à travers l'histoire	10
Conflit armé dans le Nord : analyse des causes internes et des ingérences extérieures	13
Les impacts prévisibles du conflit armé sur le cadre démocratique	17
 Référendum constitutionnel au Niger : Enjeux politiques et impacts sur la préservation du cadre démocratique	
Analyse du contexte mondial de crise économique et ses conséquences sur le cadre démocratique en Afrique	27
Crise du modèle néocolonial et restauration autoritaire au Niger	31
Réforme constitutionnelle ou coup d'Etat bonapartiste ?	35
La société civile nigérienne face aux défis de la restauration autoritaire	40
 Transition vers la démocratie au Niger : Analyses et propositions pour bâtir un véritable Etat de droit et réaliser des avancées démocratiques	
La transition face aux enjeux sécuritaires dans le Nord du pays et à la crise alimentaire	47
Les défis majeurs de la transition au Niger : préserver les espaces de liberté et combattre et l'impunité à travers une justice transitionnelle en vue d'une réconciliation nationale	52
Quelles réformes constitutionnelles pour garantir un fonctionnement démocratique des institutions ?	54
Promouvoir, défendre et protéger les droits humains et les libertés individuelles et collectives..	58
Garantir l'indépendance de la justice pour asseoir les bases d'une démocratie véritable	61
Promouvoir les droits fondamentaux et la participation politique des femmes	63
Renforcer le rôle de la société civile et des médias dans la vie publique	65
Annexes	71



**«Conflit armé dans le Nord du Niger :
Analyse des enjeux géopolitiques et
impacts sur le cadre démocratique»**

RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE DE RÉFLEXION
ORGANISÉE PAR L'ANDDH ET ALTERNATIVE ESPACES CITOYENS
HÔTEL TÉNÉRÉ, NIAMEY LE 11 AOÛT 2007

Introduction générale à la journée

Dans le cadre des réflexions et actions qui sont menées actuellement dans notre pays en vue de contribuer à la recherche d'une solution à la question de l'insécurité dans le Nord du pays, l'ANDDH et Alternative Espaces Citoyens, avec l'appui du Programme de Prévention de Crises et de Relèvement du PNUD, ont organisé une journée de réflexion le samedi 11 août 2007 à l'Hôtel Ténéré. Dans son discours inaugural, Monsieur Badié Hima, Vice-président de l'ANDDH a, au nom du Comité d'organisation de cette Journée de réflexion, remercié vivement les participantes et participants d'avoir répondu à cette invitation.

Abordant la question centrale de l'insécurité dans le Nord, il a fait constater que beaucoup de choses ont été dites et faites, et que des positions multiples, diverses et souvent contradictoires ont été dégagées. L'initiative de cette Journée de réflexion, a-t-il souligné, se veut comme une invite à poursuivre la recherche de solutions pour une paix durable. C'est une initiative citoyenne et non partisane, comme le reflète la composition plurielle de la palette des personnalités invitées.

Sur ce, il a demandé aux participants de réfléchir autour des questions brûlantes de l'heure, tout d'abord celle de savoir s'il existe un lien possible entre le conflit armé dans le Nord et les enjeux géostratégiques de contrôle du Sahara ; celle ensuite de savoir si ce conflit est lié uniquement à l'exploitation des ressources minières ou à des causes internes à rechercher dans la gouvernance et le fonctionnement du cadre démocratique ; et celles enfin de savoir pourquoi les accords de paix de 1995 et suivants n'ont pas garanti une paix durable au Niger, et quels pourraient être les impacts du conflit actuel sur le cadre démocratique.

A travers cette série de questionnements, Monsieur Badié Hima a déclaré que l'objectif poursuivi est d'arriver à la formulation d'une vision prospective et des recommandations sur comment sortir de la crise actuelle et comment l'exploitation des ressources minières peut contribuer à sortir le Niger du sous-développement !

Avant de terminer son allocution, Monsieur Badié Hima a tenu à remercier le Programme de Prévention de Crises et de Relèvement du PNUD, ainsi que la Directrice de l'Hôtel Ténéré pour leur soutien et toutes les facilités offertes pour la bonne tenue de cette activité.

« Point d'histoire : les enjeux stratégiques autour du Sahara »

*introduit par le Pr. Djibo Hamani, historien, Enseignant chercheur à
l'Université Abdou Moumouni de Niamey*

Introduisant la réflexion sur la question centrale de l'insécurité dans le Nord, le Professeur Djibo Hamani a rappelé que le Sahara est le plus grand désert du monde avec 11 millions de km² s'étendant de l'Atlantique à la Mer Rouge, et que les 12 Etats sahariens s'étendent sur 13 millions de km². Il a poursuivi en soulignant que toute stratégie qui concerne le Sahara concerne donc tous ces Etats, et au delà toute l'Afrique, au regard des grandes superficies que ces Etats occupent ainsi que de leur poids démographique et politique.

L'intérêt pour le Sahara a commencé dès le 8^{ème} siècle avec le commerce transsaharien. Pour Monsieur Djibo Hamani, toutes les puissances musulmanes qui sont apparues sur la scène historique ont cherché à contrôler les voies sahariennes, sources de revenus commerciaux considérables. Ce sont d'ailleurs les convoitises sur le commerce transsaharien qui expliquent, a-t-il ajouté, la formation du Sultanat d'Ayar (Agadez) par des tribus touarègues d'immigration récente. C'est dans la même logique que s'inscrivaient les conquêtes d'Idrissa Alaoma au XVI^e siècle jusqu'à Bilma où il s'installa à la tête d'une puissante armée, ainsi que celles de Askia Mohamed qui vint par deux fois (1500 et 1515) à Agadez. C'est dire que pendant toute la période précoloniale, le Sahara fut un enjeu géopolitique majeur pour tous les Etats de la région, a-t-il fait remarquer.

Selon le Pr. Djibo Hamani, à l'ère de l'impérialisme colonial, ce sont les Français qui ont montré le plus d'enthousiasme à s'emparer du Sahara. Ainsi, bien avant la conférence de Berlin qui procéda au partage de l'Afrique, les Français ont émis l'idée dès 1879 de la construction d'un chemin de fer transsaharien destiné à faciliter la conquête du Soudan central et occidental pour drainer vers la France leurs richesses que beaucoup considéraient à l'époque comme fabuleuses. La déception née de l'absence de l'Eldorado recherché a conduit à l'abandon de toute ambition pour le Sahara par les puissances impérialistes, mais la France a tout de même gardé un œil sur cette région pour des questions sécuritaires.

C'est à la faveur de la découverte du pétrole dans cette zone vers 1953 qu'on constata un regain d'intérêt pour le Sahara par les puissances occidentales. C'est dans cette perspective que s'inscrivait la tentative française de créer l'Organisation Commune des Régions Sahariennes (O CRS) en 1957, qui consistait à rassembler les régions sahariennes d'Algérie, d'Afrique Occidentale Française (AOF) et d'Afrique Equatoriale Française (AEF) dans un ensemble unique sous contrôle de l'ancienne puissance coloniale.

Aujourd'hui encore, renchérit le Pr. Djibo Hamani, les nostalgiques du Sahara français existent en France et sont actifs à créer des difficultés aux régimes les plus vulnérables comme ceux du Niger, du Mali et de l'Algérie principalement. Le Pr. Djibo Hamani a attiré l'attention des participants que la question saharienne doit être une priorité pour tous les Etats riverains de cet espace. Les ressources minières stratégiques dont regorge le Sahara et la montée des puissances asiatiques qui inquiète fortement l'Occident, font que cette région redevient un véritable enjeu géostratégique important.



En lien avec la situation actuelle qui prévaut dans le Nord de notre pays, le Pr. Djibo Hamani a émis le vœu de voir un pays comme le nôtre, sortir du sentier que lui a tracé le colonisateur pour reconnaître sa vocation saharienne ; car a-t-il précisé, le Niger n'est pas un pays au sud du Sahara, mais un pays du Sahara méridional. Tous les peuples du Sahara, a-t-il ajouté, ont un substrat culturel commun et des liens religieux solides et profonds que le pays officiel ne doit pas ignorer. Cela permettra selon le Professeur à créer un solide front intérieur qui nous préserverait des aléas de la logique sécuritaire des grandes puissances et de leurs ambitions stratégiques.

Suite à cette communication, un débat a été ouvert, qui a permis de faire ressortir les idées forces ci-dessous :

- S'il est vrai que les grandes puissances mondiales n'ont pas manifesté beaucoup d'intérêt pour le Sahara jusqu'à la fin des années 1990, force est de constater que la situation a considérablement changé depuis l'attentat du 11 septembre 2001. Au nom de la lutte contre le terrorisme, les Etats-Unis d'Amérique ont pris de nombreuses initiatives consistant à renforcer leur présence militaire, souvent au détriment de la France, puissance colonisatrice de la plupart des pays riverains du Sahara. Au nombre de ces initiatives, on peut citer notamment la Pan-Sahel Initiative (PSI) et la Trans-Sahara Counter Terrorism Initiative (TSCI), dont l'objectif officiel est d'aider les forces de sécurité des pays riverains et limitrophes du Sahara (Niger, Mali, Algérie, Tchad, Maroc, Tunisie, Mauritanie, Sénégal, Ghana) à contrôler les frontières et à lutter contre les activités illégales et le terrorisme.
- Aujourd'hui, on s'aperçoit clairement que l'activisme militaire des Etats-Unis au Sahara n'a nullement contribué à renforcer la stabilité et la sécurité dans certains pays concernés par les initiatives PSI et TSCI ; car, trois (3) de ces pays, à savoir le Tchad, le Mali et le Niger, sont confrontés ou ont été confrontés à des mouvements de rébellion et des activités de contrebande et de trafic en tout genre. Ce qui démontre clairement que l'intérêt accru des puissances dominantes pour le Sahara ne favorise pas nécessairement la stabilité et qu'il peut être porteur de menaces pour les Etats de la région ; car, cet intérêt est lié davantage à la lutte d'influence entre les puissances pour le contrôle des ressources naturelles, plutôt qu'aux impératifs de sécurité généralement invoqués. La parfaite illustration de cette situation nous est donnée par le conflit du Darfour, dont l'enjeu principal est le contrôle des réserves pétrolières du Soudan, actuellement exploitées par des compagnies chinoises au détriment des majors occidentaux.
- Au cours de ces dix (10) dernières années, l'influence politique de la France s'est considérablement réduite dans certains pays de son précarré africain. L'exemple emblématique du recul de l'influence française, en ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, demeure l'incapacité de Paris à imposer « sa solution » en Côte d'Ivoire, pays jadis considéré comme la tête de pont de la « FrançAfrique ». Au Niger, l'ancienne puissance colonisatrice est certainement contrariée aujourd'hui par l'activisme militaire des Etats-Unis dans le Sahara, mais plus encore par l'intérêt croissant de la Chine pour l'exploitation des matières premières énergétiques. La décision des autorités nigériennes de s'impliquer dans le projet militaire américain de quadrillage du désert et d'octroyer des permis d'exploration minière à des compagnies chinoises ne peut être considérée dans certains milieux parisiens autrement que comme un acte de défiance à l'égard de l'hégémonie française dans notre pays ; et c'est pourquoi **les autorités nigériennes doivent avoir la conscience claire qu'il leur appartient d'assumer jusqu'au bout ce choix courageux et de veiller à ce que le conflit armé actuel ne serve à briser l'élan d'affirmation de notre souveraineté.**

- Au regard du regain d'intérêt de certaines puissances pour le Sahara, **il est impératif pour le Niger de développer des recherches approfondies pour connaître et cerner toutes les questions géostratégiques et géopolitiques autour de cet espace.** Le pays a besoin d'un institut d'études stratégiques pour discuter de ces questions importantes et apporter des réponses pertinentes. Cet institut doit être composé d'éminents chercheurs, libres de leurs pensées et dans tous les domaines. Il aura pour mission d'étudier les questions stratégiques sous tous les plans et angles et rendra directement compte au Chef de l'Etat, comme en matière de l'état de nos relations avec tel ou tel autre pays.
- A l'heure actuelle, la recherche n'est pas assez développée autour des enjeux géostratégiques et géopolitiques du Sahara ; et il en résulte que le Niger manque une vision stratégique et prospective faisant du Sahara une question centrale dans la définition de ses politiques et dans ses rapports avec les autres Etats riverains. **La vision stratégique du Niger doit se fonder sur le fait qu'il y a un substrat culturel commun à toutes les communautés nigériennes**, dont on oublie souvent qu'elles sont issues du Sahara. Cette vision permet de consolider les liens en créant un front intérieur fort en vue de garantir l'Unité du pays et contrecarrer toute velléité d'ingérence extérieure ; en particulier, si elle est soutenue par une politique volontariste d'installation des populations dans les régions les plus reculées et sous-peuplées. Ces régions offrent d'importantes potentialités pour l'agriculture, le pastoralisme et le tourisme.
- Si de nombreuses considérations historiques incitent à croire que le conflit armé dans le Nord est un phénomène indissociable de la stratégie impériale de certaines puissances, notamment à cause des craintes que peut susciter l'afflux dans cette zone des nouveaux investisseurs (chinois, indiens, canadiens, australiens, etc.), il importe de ne pas perdre de vue que ce conflit a été largement alimenté par des frustrations nées de la mal-gouvernance qui a cours au Niger. Ce conflit se déroule dans une zone pastorale en proie à une paupérisation croissante des populations ; et l'on comprend aisément que les frustrations liées à la mal-gouvernance sont toujours plus grandes chez les populations qui vivent à côté d'une richesse extraite du sous-sol de leur zone. **C'est pourquoi, la juste répartition des richesses apparaît comme une des réponses les plus appropriées à ce conflit armé.**

« Conflits armés dans le Nord : analyse des causes internes et des ingérences extérieures »

introduit par Monsieur Abdoul Karim Saidou, Doctorant en Sciences politiques, en service civique au Haut Commissariat à la Restauration de la Paix (HCRP)

En introduisant sa communication, Monsieur Abdoul Karim Saidou a fait remarquer que la résurgence de l'insécurité dans le Nord de notre pays constitue un défi majeur pour l'Etat, dont les faiblesses structurelles en matière sécuritaire sont apparues au grand jour. En abordant le thème de son intervention, il a posé comme hypothèse centrale que la source profonde de la récurrence de l'insécurité dans le Nord est à rechercher dans des facteurs internes liés à la gestion de l'Etat en général et à la gestion post conflit en particulier.

En partant de cette hypothèse, M. Abdoul Karim a articulé son intervention autour du bilan du processus de paix au Niger depuis la signature des accords de paix entre le gouvernement et les ex fronts de la rébellion armée en 1995. Le Conférencier indique que trois accords de paix ont été signés, à savoir l'accord de paix du 24 avril 1995, le protocole additionnel d'Alger du 28 novembre 1997 et l'accord de paix de N'Djaména du 21 avril 1998.

Selon le conférencier, les accords sont structurés autour de quatre (4) principaux piliers : la décentralisation, la gestion de la sécurité dans les zones touchées par les conflits, le développement des régions affectées et l'intégration et la réinsertion socioéconomique des ex-combattants. Les engagements pris à l'article 12 de l'accord du 24 avril 1995 tournaient autour de l'élaboration de la loi sur la décentralisation, l'adoption du statut des Unités Sahariennes à caractère militaire et leur mise sur pied, l'exécution du programme économique d'urgence pour les régions touchées par le conflit et le démarrage des intégrations dans les différents corps de l'Etat.

Après analyse du bilan de la mise en œuvre des différents accords de paix, le conférencier estime que l'ensemble du dispositif relatif à la décentralisation est actuellement mis sur pied et des élections locales ont eu lieu en 2004 ; mais, il souligne que les accords de paix prévoyaient **une décentralisation jusqu'au niveau régional**, alors que le schéma en vigueur actuellement consiste en une communalisation intégrale. Le conférencier note également que les quatre (4) compagnies sahariennes de sécurité créées pour l'Aïr, l'Azawak, le Kavar et le Manga sont toutes opérationnelles.

Sur les aspects de développement, il mentionne que la table ronde des bailleurs de fonds prévue par les accords a eu lieu du 30 au 31 octobre 1995, et que des engagements ont été pris par des partenaires au développement. Certains programmes élaborés ont été pris en compte dans la stratégie de réduction de la pauvreté et le Programme spécial du Président de la République. Concernant le chapitre de l'intégration et de la réinsertion socio-économique, le conférencier rapporte que 3014 ex-combattants ont été intégrés dans les différents corps de l'Etat, instituts et Ecoles ; tandis que 4050 ont été concernés par la réinsertion socio-économique pour les quatre (4) régions (Aïr, Azawak, Kavar et Manga).

Après analyse de l'état de mise en œuvre des accords, il ressort que des efforts importants ont été consentis par l'Etat, mais des défaillances importantes, constituant une source de frustrations, ont été constatées. Il cite entre autres :



- le retard dans la mise en œuvre du processus de réinsertion socioéconomique qui n'a démarré que 10 ans après la signature des accords ;
- le manque de transparence qui a entouré le processus de recrutement et de réintégration des ex-combattants dans les différents corps, sociétés et institutions de l'Etat ;
- le non recrutement de plusieurs cadres des ex-fronts armés, notamment au niveau des sociétés minières qui leur ont proposé des indemnités de 1,2 à 1,5 millions de francs CFA pour renoncer à des postes, alors que certains chefs de front sont nommés dans différentes structures ou institutions de l'Etat ;
- la mauvaise gestion des carrières des ex-combattants réintégrés et la méfiance vis-à-vis des éléments intégrés dans les forces de défense et de sécurité, dont beaucoup ont déserté depuis juin 2006 au niveau du corps des FNIS et d'autres révoqués souvent pour des fautes mineures ;
- les inégalités créées par les accords qui se sont traduites par l'émergence des nouveaux riches parmi les chefs rebelles ou autres personnes ayant joué un rôle important au cours de la rébellion.

En conclusion, le communicateur estime que **la résurgence du conflit armé dans le Nord de notre pays est en partie l'expression de l'échec de la gestion post conflit dans ses aspects militaires, économiques, sociaux et politiques**. Par ailleurs, il note aussi que le Haut Commissariat à la Restauration de la Paix (HCRP) n'a pas joui de toute l'attention et de tout le soutien possible pour mener à bien sa mission. Il a été observé, entre autres, une baisse graduelle des fonds qui lui sont alloués et aussi une limitation de sa mission à la seule gestion des accords de paix.

Avant de terminer, le conférencier a évoqué l'hypothèse d'une implication de la Libye et de la France à travers AREVA qui, selon lui, ont des intérêts à défendre dans cette partie du pays. Il a ajouté aussi que la bonne gouvernance et la vision post-conflit devraient être des leitmotifs pour les responsables politiques. Enfin, le conférencier a interpellé la classe politique, les intellectuels, la société civile pour que des solutions durables soient apportées à la situation dans le Nord.

À l'issue des débats qui ont sanctionné la communication de Monsieur Abdoul Karim Saidou, les idées forces suivantes ont été dégagées :

- Si nombre des participants à la journée de réflexion sont d'avis qu'il ne faut point exclure l'hypothèse d'une ingérence extérieure dans le conflit armé au Nord, il importe de souligner que personne n'a prétendu en détenir la preuve intangible. Ce qui laisse croire que cette hypothèse s'appuie surtout sur la présomption de bonne foi des autorités nigériennes, notamment du Président de la République, et sur les antécédents historiques de certains des protagonistes désignés de cette crise, notamment la France, via la compagnie AREVA, et la Jamahiriya Libyenne. Certains participants ont estimé que les éléments d'accusation, s'ils existent vraiment, méritent d'être portés à la connaissance du public.
- Au sujet des ingérences extérieures, il a été rapporté que, dans une lettre adressée au Ministre des affaires étrangères du Niger, la Libye réclame 30.000Km² au Niger dans sa par-



tie Nord. Le Président de la République a confirmé cette information, tout en indiquant que le différend sera porté au niveau de la Cour Internationale de La Haye. Si cette option est considérée comme juste, il reste que **les autorités doivent accorder une grande importance à la question de délimitation des frontières nationales**. Des moyens adéquats doivent être déployés pour que les services compétents puissent produire des études et des données intangibles lors des discussions avec les pays voisins. Sur ce point, plusieurs témoignages ont fait cas des lacunes constatées dans la gestion des problèmes frontaliers, en particulier le peu d'empressement des autorités à mettre assez de ressources à la disposition de la commission nationale de délimitation des frontières.

- Qu'elle soit fondée ou non, l'hypothèse d'une ingérence extérieure ne doit pas conduire à éluder le fait que l'éclatement du conflit armé dans le Nord est lié avant tout à l'affaiblissement de l'Etat et surtout aux carences d'un vrai cadre démocratique. **Cette situation résulte également des politiques néolibérales appliquées par les régimes successifs, et qui se sont traduites par une déliquescence totale des services sociaux (santé, éducation, eau potable, etc.) et le chômage massif des jeunes, tant diplômés que non diplômés.** Les frustrations sont grandes dans toutes les régions de notre pays, à cause aussi de l'ampleur que prend la corruption, qui gangrène aujourd'hui toutes les sphères de l'Etat. Les ressources publiques sont mal gérées ou simplement détournées par une poignée d'individus, alors que les services sociaux de base se meurent, faute d'allocations conséquentes. L'exemple le plus patent est l'affaire dite du MEBA, qui est aujourd'hui purement et simplement classée.

- Au regard de la dégradation continue des conditions de vie des populations, de nombreux participants estiment que la rébellion armée aurait pu éclater dans n'importe quelle région de notre pays ; car, s'il est vrai que des progrès importants ont été réalisés dans la mise en place des institutions démocratiques, il n'en demeure pas moins que les conditions sociales ne se sont guère améliorées pour la majorité des citoyens. A titre illustratif, outre le problème crucial du chômage des jeunes, la déliquescence sans précédent du système éducatif et l'insécurité alimentaire chronique ont été évoquées par plusieurs intervenants, qui estiment qu'il ne saurait y avoir de paix durable dans notre pays tant que ces problèmes sociaux n'auront pas trouvé de solutions appropriées.

- Après plus de 16 ans de démocratisation, la culture de l'Etat de droit ne s'est pas encore solidement enracinée dans notre pays. La parfaite illustration de cette situation nous est donnée par les dysfonctionnements et insuffisances du système judiciaire, qui devrait constituer un des piliers de l'Etat de droit et un recours contre les injustices. **La justice nigérienne est aujourd'hui moins crédible qu'elle ne l'était sous le régime d'exception.** L'égalité des citoyens devant la loi et la présomption d'innocence, qui sont des principes élémentaires dans un Etat de droit, ne sont pas souvent respectées par les juges. Cette situation explique la désaffection des citoyens vis-à-vis d'un appareil judiciaire jugé corrompu et inique. Si rien n'est fait dans l'immédiat pour restaurer la crédibilité de la justice, les conséquences sur la préservation du cadre démocratique seront immenses : « *Un peuple peut prospérer dans la mécréance, mais pas dans l'injustice* », dit un Hadith du Prophète Mohamed, PSL.

- S'il est indéniable pour certains que le conflit armé dans le Nord du pays est lié principalement aux carences du cadre démocratique et à la mal-gouvernance, d'autres soutiennent que ces deux facteurs ne peuvent pas à eux seuls expliquer cette situation. Ils rappellent que des grandes démocraties telles que la France et l'Espagne connaissent aussi des situations similaires. Ces deux pays sont en proie, depuis des dizaines d'années, à des irrédentis-



mes identitaires (Corses et basques notamment). Le Niger pourrait s'inspirer des expériences de ces pays démocratiques, qui sont confrontés à des revendications séparatistes ; mais, sans pour autant ignorer sa propre expérience sous les régimes antérieurs, notamment durant la 1^{ère} République, basée sur le « patronage » et le « clientélisme ». Les autorités peuvent s'inspirer également des mécanismes traditionnels plus anciens, tels que l'assemblée des tribus de l'Aïr au cours de laquelle sont discutés et résolus tous les problèmes de sécurité.

- La résurgence du conflit armé dans le Nord de notre pays n'est certainement pas liée aux lacunes constatées dans la mise en œuvre des accords de paix signés avec les ex-fronts de la rébellion armée qui, pour l'essentiel, ont été appliqués. En outre, s'il est vrai que quelques combattants intégrés dans les Unités Sahariennes de Sécurité (USS) ont rejoint le MNJ, il convient de noter que des éléments intégrés dans les forces régulières et ceux réinsérés dans le cadre des micro-projets initiés en leur faveur demeurent sur place. Sur un autre plan, il y a lieu de relever que les actions de développement préconisées dans le cadre de ces accords n'ont pas tenu compte du processus de désarticulation de l'économie des zones affectées par ces rébellions. La vocation pastorale de ces zones n'a pas été suffisamment prise en compte ; et tout indique que les problèmes auxquels sont confrontés les populations de ces zones ont été mis au second plan. Ce qui amène à déplorer un manque de suivi des accords de paix et de leur évaluation par l'Etat, les partis politiques, les organisations de la société civile et même certains intellectuels.

- Le Haut Commissariat à la Restauration de la Paix a été cantonné dans un simple rôle de suivi des accords de paix, et cela sans grands moyens. Par ailleurs, il a d'autres missions qui consistent à créer les conditions d'une paix durable entre tous les Nigériens. Il ne peut remplir cette mission que lorsqu'il sera doté des organes de réflexion et d'analyse socioéconomique, culturelle et politique. Il y a lieu alors d'envisager une restructuration de cette Institution en intégrant des cadres de réflexion sur la gestion politique, la gestion militaire et sociale.

« Les impacts prévisibles du conflit armé sur le cadre démocratique »

introduit par Monsieur Maman Sani Adamou, Secrétaire Général de l'ORDN-TARMAMUWA

Dans sa communication sur ce thème, M. Maman Sani Adamou a souligné que l'analyse du conflit armé dans le Nord gagnerait à être replacée dans le contexte global des dynamiques contradictoires et des rapports de forces internes et externes qui ont marqué les processus démocratiques. Si pour les travailleurs nigériens, l'instauration d'un cadre démocratique et pluraliste était apparue comme la solution à l'échec du régime d'exception et à la faillite d'un modèle de développement extraverti et dépendant, pour les puissances occidentales qui ont soutenu cette revendication, la libéralisation était apparue comme le remède à la toute puissance de l'Etat post-colonial et comme le cadre idoine de déploiement du capital transnational censé assurer la prospérité générale et mettre fin à la mauvaise gestion.

Partant de ce postulat, le conférencier soutient que ce n'est pas un hasard si c'est en contexte démocratique que le Niger a enregistré le plus de conflits violents avec recours aux armes. Analysant les impacts prévisibles de l'actuel conflit armé, il souligne que celui-ci entraînera une réduction drastique des ressources allouées aux secteurs sociaux et à la lutte contre la pauvreté. En plus de l'effort de guerre, ce conflit peut entraîner aussi un ralentissement des activités économiques dans le nord, avec notamment une paralysie de l'exploitation des ressources minières.

Sur le plan politique, le conférencier souligne que le conflit armé actuel pourrait fragiliser davantage l'appareil de l'Etat en soustrayant de facto une partie du territoire à l'application des lois et règlements. Ce qui peut accentuer les tendances centrifuges susceptibles de faire le lit de convoitises extérieures ; et dans ces conditions, il estime qu'il n'est pas exagéré de penser que l'intégrité territoriale du pays peut être menacée.

Par ailleurs, le conférencier estime que ce conflit peut saper l'unité nationale, à cause principalement de la rhétorique guerrière développée par certains acteurs sociaux et politiques. Le climat d'insécurité ambiant entretient aussi, selon lui, le sentiment que le régime d'exception est plus apte à garantir la paix et le mieux-être des citoyens ; ce qui peut ouvrir la voie à une remise en cause du cadre démocratique.

Sur le chapitre des droits humains, le conférencier soutient qu'il faut s'attendre à une forte propension des belligérants à restreindre ou à attenter aux droits et libertés, sans possibilité pour les victimes de faire recours contre les abus et violations. A titre illustratif, il évoque les tentatives du gouvernement de museler les médias auxquels il est reproché un manque d'objectivité.

En dépit de toutes ces conséquences négatives, le conférencier soutient que le conflit actuel peut être perçu à la fois comme un test de viabilité de nos institutions et une opportunité pour questionner leur fonctionnement. Si nous voulons saisir cette opportunité, il faut se rendre à l'évidence qu'il ne sert à rien de se contenter de ressasser que le Niger est un pays démocratique et de fustiger tout recours à la violence, affirme-t-il. Selon lui, une telle attitude ne conduirait qu'à occulter le fait que le système démocratique nigérien se réduit à un pluralisme poli-



tique de façade et un rituel électoral servi aux citoyens tous les cinq ans. La croyance aux vertus de la démocratie s'est érodée sérieusement, selon lui, à cause des politiques économiques et sociales qui ont accentué la pauvreté, et à cause de la gestion prédatrice et clientéliste sans précédent des ressources publiques.

En guise de conclusion, le conférencier estime qu'il **n'existe pas de véritable démocratie sans une justice indépendante et crédible, sans participation populaire effective, sans contrôle citoyen de l'action publique, sans un état de droit**. C'est pourquoi il préconise comme pistes de solutions :

- la réhabilitation des institutions démocratiques actuelles en commençant par la mise en place d'un système judiciaire crédible et indépendant ;
- la promotion d'une culture de prévention des conflits en lieu et place d'une culture de réaction ;
- le parachèvement du processus de décentralisation en l'étendant au niveau des régions et en résolvant urgemment les problèmes de fonctionnement des collectivités décentralisées;
- la résorption des disparités entre les régions et entre les zones rurales et les centres urbains, soutenue par la mise en œuvre d'un modèle de développement fondé sur la satisfaction des besoins des classes populaires.

Après cette introduction aux débats de Maman Sani Adamou, les discussions ont été lancées sur l'axe thématique 3 : **Les impacts prévisibles du conflit armé sur le cadre démocratique**, et sur l'axe thématique 4 : **Analyse de la gestion actuelle du conflit et propositions de sortie de crise**. Les échanges autour des deux axes ont permis de dégager les idées forces suivantes :

- Le conflit armé dans le Nord rappelle avant tout que le Niger doit relever le défi de renforcer son cadre démocratique et améliorer le fonctionnement de ses institutions ; car, **lorsque le cadre démocratique fonctionne normalement et permet aux citoyens de se faire entendre, les risques de conflits violents sont minimisés**. Le plus urgent est de toute évidence de restaurer la crédibilité de notre système judiciaire et d'accélérer le parachèvement du processus de décentralisation ; et ce dans le souci, d'une part de faire reculer chez les citoyens le sentiment de vivre dans un climat d'injustice, et d'autre part de favoriser une dynamique de développement équilibré des régions.
- La pérennité du cadre démocratique et la préservation de la paix ne sont possibles que si les pouvoirs publics déploient des efforts considérables pour améliorer les conditions de vie des populations. Ce qui suppose que les politiques économiques, sociales et culturelles mises en œuvre par l'Etat doivent s'efforcer de prendre en compte l'impératif de satisfaire les besoins essentiels des populations, notamment **l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable et l'alimentation** ; de même qu'elles doivent mettre un accent particulier sur **la résorption du chômage endémique des jeunes**, qui constitue aujourd'hui une véritable bombe à retardement.
- Au regard des lacunes constatées dans le fonctionnement des institutions, il semble judicieux aux yeux de certains, de songer à améliorer le système de représentation à travers la mise en place d'une deuxième chambre à l'Assemblée nationale. Cette chambre pourrait être constituée par des représentants des régions, avec pour mission d'examiner en dernier ressort



les décisions prises par le parlement. La représentation au sein de cette chambre doit être égale pour toutes les régions, contrairement à la règle qui a cours pour l'Assemblée nationale actuelle.

- La gestion du conflit armé dans le Nord se caractérise principalement par des défaillances graves sur le plan de la communication. Le gouvernement communique très mal sur le sujet, alors qu'il est de son devoir d'informer objectivement les citoyens et les partenaires sur ce qui se passe. A l'heure actuelle, ni les citoyens nigériens ni les partenaires ne disposent d'une version officielle cohérente sur tous les contours de la situation dans le Nord. Sur ce point, les interventions publiques de l'armée et le battage organisé par certains acteurs sociaux et politiques, sont jugés par des nombreux observateurs comme des fausses notes. Le gouvernement doit se ressaisir et **œuvrer à ramener la sérénité au niveau de l'opinion plutôt que d'encourager des initiatives qui ne font que brouiller le vrai débat** ; car, la surenchère patriotique à laquelle s'adonnent actuellement certains acteurs sociaux et politiques, hostiles à toute négociation avec le MNJ, peut aggraver sérieusement la situation. Les exemples ivoirien et soudanais démontrent clairement que de tels agissements peuvent conduire à des dérives préjudiciables à l'unité nationale.

- Le refus des autorités nigériennes de reconnaître officiellement le MNJ comme une rébellion est diversement apprécié ; même si personne ne semble contester le fait que certains ténors de ce mouvement ont été, à une période donnée, impliqués dans des activités illégales, notamment comme passeurs des véhicules transportant des produits prohibés. Si certains sont d'avis que ce mouvement n'est que le bras armé des puissances extérieures, d'autres rétorquent que ce refus est dans tous les cas contre-productif et déraisonnable. En tout cas, certains témoignages laissent croire que la naissance et la radicalisation de ce mouvement auraient pu être évitées, si les autorités nigériennes, à l'instar de celles du Mali, avaient accédé à la demande d'amnistie formulée par les dirigeants du MNJ dès le début de leurs actions.

- Selon certains témoignages, aucune rébellion ne peut naître et prendre de l'ampleur dans le Nord sans le consentement des populations de la région et de l'Algérie avec laquelle le Niger partage plus de 800kms de frontière. Se fondant sur cette assertion, certains estiment qu'il est impératif d'impliquer l'Algérie dans la recherche d'une solution au conflit armé dans le Nord du pays. D'autres ajoutent que c'est le lieu pour le Niger d'abandonner sa politique actuelle de soutien au Maroc dans l'affaire du Sahara ; car, si les relations diplomatiques avec le Maroc sont importantes, **il serait absurde d'ignorer que la bonne entente avec l'Algérie est simplement un gage important de stabilité pour le pays.**

- Le conflit armé dans le Nord est indissociable de la politique minière menée par les autorités nigériennes ; tous les protagonistes officiels, y compris le MNJ, le reconnaissent ouvertement. Cette politique minière ne déplaît donc pas seulement à la compagnie française AREVA, qui a perdu son monopole sur l'exploitation de l'uranium ; elle est source d'inquiétude également pour d'autres acteurs locaux, qui craignent des dégâts environnementaux considérables et l'amenuisement subséquent des espaces pastoraux. Si personne ne remet en cause la justesse de la politique actuelle des autorités nigériennes, principalement dans son volet diversification des partenaires miniers, il en va autrement en ce qui concerne l'appréciation de la procédure d'attribution des permis et la prise en compte des intérêts des communautés locales. **L'Etat a le droit inaliénable d'exploiter ses ressources naturelles avec les partenaires de son choix, mais il doit également reconnaître le droit tout aussi inaliénable des populations locales de réclamer des dédommagements pour l'occupation et la dégradation des zones de pâturage.** Il incombe à l'Etat le devoir également de mettre en œuvre des programmes de reconversion pour ceux qui viendraient à prendre leurs moyens traditionnels d'existence.

- Le Niger a adhéré officiellement à l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (ITIE) en 2005 ; mais, le gouvernement n'a pas à ce jour satisfait à son obligation de publier un bilan des activités menées dans le cadre de ladite initiative. A quelques jours de l'échéance du 31 août 2007, on peut se demander si l'Etat nigérien n'est pas en train de reculer par rapport à son engagement en faveur de l'initiative pour la transparence des industries extractives et gazières. De plus, il n'a jamais rendu public un bilan exhaustif des ressources engrangées, alors que plus d'une centaine de permis d'exploration minière ont été attribués au cours des sept (7) dernières années. Les dispositions du code pétrolier et de la loi minière, prévoyant pour les communautés locales 15% des bénéfices tirés par l'État, ne sont pas respectées. Or, **la transparence dans la gestion des revenus tirés de l'exploitation des ressources minières, ainsi que la réalisation par l'Etat des investissements au profit des communautés locales, sont considérées partout dans le monde comme une condition nécessaire à la préservation de la paix.**

- Aujourd'hui, partout dans le monde, les compagnies minières sont astreintes à l'obligation de prendre des mesures idoines pour protéger les populations, le cheptel, la faune, la flore et la biodiversité contre tous les dangers découlant de l'extraction minière. Les impacts causés à Arlit par la radioactivité sur la santé de la population, l'environnement et les nappes phréatiques, sont illustratifs de la catastrophe à laquelle peut aboutir l'absence d'un contrôle étatique de l'activité minière. Après 40 ans d'exploitation de l'uranium, il est inacceptable que la ville d'Arlit et ses environs ne puissent même pas disposer de l'eau potable. **Les compagnies doivent assumer une responsabilité sociale vis-à-vis des communautés locales** au profit desquelles elles doivent réaliser des investissements sociaux répondant à leurs besoins. En dépit de la pression exercée par la société civile d'Arlit, l'État nigérien n'a fait aucun effort pour obliger la compagnie AREVA à réparer ses torts ; bien au contraire, il a entravé toutes les initiatives visant à mener des enquêtes indépendantes concernant les effets de la radioactivité sur les populations.

- La récente révision du contrat de AREVA, dans des conditions obscures, a laissé beaucoup de Nigériens sur leur soif. L'accord conclu n'a été rendu public que partiellement. **La revalorisation du prix de l'uranium n'a pas été à la hauteur des attentes légitimes des citoyens nigériens ; et des inquiétudes demeurent quant à l'issue des négociations prévues avec AREVA au cours de l'année prochaine.** Les prix de l'uranium nigérien sont toujours libellés en franc CFA, alors que ceux de toutes les matières premières le sont en devises. Les négociations futures doivent prendre en compte tous ces aspects, et être menées dans la plus grande transparence. A l'heure actuelle, le prix de l'uranium sur le marché international est de l'ordre de 126 000fcfa pour un kilo, mais le groupe français AREVA n'a accepté de payer que 40 000fcfa. Ce prix n'est pas acceptable, surtout que, depuis 40 ans, AREVA a eu le loisir d'imposer son prix.

- La récurrence des attaques du MNJ a mis à nu les défaillances de notre système de sécurité et de défense. Les forces de défense et sécurité, et en particulier l'armée nigérienne, peinent à contenir les rebelles. Cette situation pourrait s'expliquer, non pas seulement par les conditions difficiles dans lesquelles exercent les troupes, mais aussi par les frustrations nées des injustices commises à l'endroit de nombreux soldats. **En l'espace d'une décennie, les hommes de rang de l'armée nigérienne ont exprimé plusieurs fois leur ras-le-bol à travers une série de mutineries, sans que cela n'entraîne une amélioration significative de leurs conditions de vie et de travail.** Certains soldats arrêtés et jugés dans le cadre de ces mutineries, ont été radiés des rangs de l'armée, alors même qu'ils ont été reconnus non coupables des faits qui leur sont reprochés. La situation des hommes de rang contraste d'avec celle des officiers de la hiérarchie ; et cela n'est pas de nature à favoriser la cohésion au sein du corps et à renforcer le moral face à une adversité intense.



Conclusions et recommandations

En conclusion de toutes les discussions, les participants à la journée de réflexion ont salué cette initiative de l'ANDDH et de Alternative Espaces Citoyens. Jugeant unanimement que la situation née du conflit armé dans le Nord du Niger mérite d'être prise au sérieux, ils ont formulé quelques recommandations sur le court terme. A travers ces recommandations, qui constituent une réponse immédiate à certains défis identifiés, ils invitent notamment les autorités nigériennes à :

- 1 - **Restaurer immédiatement la crédibilité de notre système judiciaire à travers des mesures énergiques et immédiates visant à assainir le corps judiciaire.** Cette recommandation se fonde sur le constat que notre système judiciaire est aujourd'hui gangrené par la corruption. Si rien n'est fait dans l'immédiat, il faut craindre que les frustrations ne s'accumulent chez les citoyens nigériens.
- 2 - **S'abstenir de prendre toute mesure pouvant porter atteinte ou restreindre l'exercice et la jouissance des droits et libertés garantis par la Constitution nigérienne, notamment les libertés d'expression, de manifestation et le droit d'aller et venir.** A l'évidence, les entraves et atteintes aux droits et libertés du fait du conflit actuel, ne feront que renforcer le mécontentement des populations et discréditer le cadre démocratique.
- 3 - **Reconnaître officiellement le MNJ comme un Mouvement rebelle et engager le dialogue avec ses représentants, qui doivent observer un cessez-le-feu immédiat.**

L'option pour le dialogue et la négociation découle du simple bon sens ; car, tous les conflits armés se terminent toujours sur une table de négociation. Le Niger ne peut pas se payer le luxe d'une guerre fratricide, qui ne ferait que compliquer la situation socioéconomique déjà difficile de notre pays, fragiliser l'unité nationale et ouvrir la voie à une remise en cause des acquis de notre démocratie.

- 4 - **Impliquer les partenaires et pays amis dans la recherche d'une solution négociée au conflit armé dans le Nord, qui pourrait entraîner une crise alimentaire grave, si la zone de l'Aïr demeure difficile d'accès pour les équipes chargées de prévenir les attaques acridiennes qui y prennent naissance.** La résolution du conflit armé dans le Nord suppose une action diplomatique adéquate en direction de tous les pays qui peuvent faciliter les contacts et aider au dialogue, même s'il n'est pas souhaitable d'internationaliser la crise actuelle.
- 5 - **Mener une enquête d'évaluation des impacts sanitaires et environnementaux de l'exploitation de l'uranium à Arlit, afin d'engager, le cas échéant, des actions en réparation contre le groupe français AREVA.** Cette recommandation vise à répondre à une des exigences de la société civile d'Arlit, qui se bat depuis des années pour que la lumière soit faite sur les effets de la radioactivité sur les populations.
- 6 - **Etablir et publier dans les meilleurs délais un bilan des activités menées dans le cadre de l'initiative ITIE et des ressources engrangées dans le cadre de l'exploration ou de l'exploitation minière.** Cela fait partie des engagements auxquels le gouvernement du Niger a souscrit lui-même en adhérant à l'initiative ITIE en 2005. Sans ce bilan, il sera impossible de suivre et d'apprécier le respect ou non des dispositions de la loi minière.



re et du code pétrolier qui prévoient que 15% des revenus doivent aller directement aux communautés des régions.

- 7 - **Prendre toutes les dispositions pour le dédommagement des populations locales privées de leurs zones de pâturage et pour l'affectation aux régions de la part de 15% qui leur revient de droit.** Le dédommagement des populations locales est une question cruciale, notamment dans les zones à vocation pastorale où le problème foncier se pose différemment. L'affectation aux communautés locales de 15% des revenus tirés des activités minières est une obligation légale à laquelle l'État ne peut se soustraire.
- 8 - **Continuer à réaffirmer la souveraineté du Niger sur toute partie de son territoire, objet de litige, jusqu'à ce qu'une décision judiciaire en décide autrement.** Les autorités ont le devoir de veiller à ce que l'intégrité territoriale du pays ne soit pas violée. Les litiges doivent être réglés par voie judiciaire.
- 9 - **Convoquer un forum national sur l'insécurité et adopter la stratégie nationale de prévention de conflit dans l'optique de la mise en place d'une Commission spécialisée.** Ce forum doit regrouper l'ensemble des forces vives de la Nation et doit pouvoir examiner toutes les questions relatives à l'insécurité.
- 10 - **Mettre tout en œuvre pour éviter que d'autres nouveaux types de conflits apparaissent, en redynamisant les cadres existants de prévention et de gestion des conflits.** Au regard de la détérioration continue des conditions de vie des Nigériens, les autorités doivent veiller à ce que d'autres conflits ne naissent pas dans le pays ; et cela n'est possible que si toutes les dispositions sont prises pour assurer un bon fonctionnement de tous les mécanismes de gestion et de résolution desdits conflits.
- 11- **Encourager tous les leaders et personnalités de bonne volonté à s'investir davantage dans la recherche d'une solution de sortie de crise.** Plusieurs personnalités et leaders influents de la région d'Agadez sont actuellement impliqués dans la recherche d'une solution négociée au conflit armé dans le Nord. Il est important que le gouvernement les soutienne et les encourage en les écoutant et en valorisant leur contribution.
- 12- **Prendre des mesures urgentes pour remédier à la grave crise de l'éducation à tous les niveaux, en engageant notamment des négociations franches avec les représentants des élèves, des étudiants, des enseignants, des contractuels et autres partenaires de l'école.** Ces dernières années, la situation scolaire et universitaire est devenue très préoccupante dans notre pays ; si rien n'est fait pour permettre aux jeunes d'étudier dans de bonnes conditions, ils peuvent être tentés par la violence.
- 13- **Apporter une réponse immédiate au problème crucial du chômage endémique des jeunes dans le pays.** Le chômage touche aujourd'hui des milliers de jeunes dans notre pays, mais aucune solution durable n'est actuellement envisagée par les autorités. Le problème de l'emploi des jeunes doit être considéré non pas seulement comme une question sociale, mais comme un problème de sécurité tout court.

Les recommandations ci-dessus ne constituent qu'un échantillon des propositions faites par les participants à la journée de réflexion du 11 août 2007. Le présent rapport rend compte de nombreuses autres propositions, qui n'ont pas été synthétisées sous forme de recommandations. C'est pourquoi, nous recommandons de le lire intégralement.



**«Référendum constitutionnel au Niger :
Enjeux politiques et impacts sur la
préservation du cadre démocratique»**

RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE DE RÉFLEXION
ORGANISÉE PAR ALTERNATIVE ESPACES CITOYENS
HÔTEL TÉNÉRÉ, NIAMEY LE 31 MAI 2009

Contexte et justification

Après des décennies de monolithisme politique et de dictature militaire, le Niger est entré de plain-pied dans l'ère de la démocratie multipartite en 1991, avec la tenue de la Conférence nationale souveraine. Cette évolution notable s'est caractérisée par l'avènement du pluralisme politique, l'organisation d'élections libres et transparentes, la garantie constitutionnelle des libertés et droits démocratiques, l'émergence d'une société civile plurielle et la libéralisation de l'espace médiatique.

S'il est vrai que des progrès importants ont été réalisés en l'espace de quelques années, nul ne saurait nier que le parcours démocratique du pays a été l'un des plus tumultueux de la sous-région. De 1991 à 2009, le Niger a été affecté par trois (3) vagues de rébellion armée dans le Nord et l'Est, deux (2) coups d'état militaires en 1996 et 1999 et une multitude de mutineries de soldats. Face à toutes ces épreuves douloureuses, les citoyennes et les citoyens nigériens ont fait montre d'une détermination exemplaire à défendre les idéaux de la démocratie et la paix sociale.

Aujourd'hui, avec le projet du Président de la République de se maintenir au pouvoir, par le biais de l'organisation d'un référendum constitutionnel, le risque est grand de voir le Niger rejoindre les rangs des pays africains les moins démocratiques ; car, il est manifeste que le projet du Chef de l'État s'inscrit clairement dans une logique de restauration autoritaire, qui ne vise pas seulement à entraver l'alternance politique, mais aussi à remettre en cause, fondamentalement, l'ensemble des acquis des luttes démocratiques. En particulier, le risque est grand d'une part de voir le pouvoir en place restreindre sérieusement les libertés publiques ; et d'autre part d'assister à une interruption du processus démocratique, dans un climat général préjudiciable à la paix et à la sécurité.

S'il est vrai que le peuple nigérien a fait preuve de sa capacité à résister aux velléités de restauration autoritaire, comme ce fut le cas après le coup d'état militaire de 1996, il n'en demeure pas moins que le contexte mondial actuel incite plutôt à la prudence. La crise économique mondiale laisse planer partout dans le monde le risque d'une restauration autoritaire visant à contrecarrer les mobilisations populaires consécutives aux mesures antisociales envisagées par les tenants du capitalisme. La crise économique actuelle, comme toutes les crises précédentes, peut ouvrir une nouvelle période autoritaire ; et comme on peut le constater, les prémisses de cette perspective sombre sont déjà perceptibles en Afrique.

En effet, il est frappant de constater que le spectre des coups d'État militaires refait surface dans de nombreux pays du continent africain ; tandis que dans d'autres, l'organisation d'élections truquées, sur fond de refus de l'alternance, tourne au drame. La situation est d'autant plus inquiétante que même dans les pays où ces avatars ne sont pas perçus, la démocratie se décline sous sa forme la plus réductrice ; c'est-à-dire, sans aucun contenu économique, social et culturel, répondant aux aspirations profondes et légitimes des peuples au bien-être et à la justice sociale.

Au regard de la tournure que prend actuellement la situation politique au Niger, l'association Alternative Espaces Citoyens a décidé de prendre l'initiative d'une journée de réflexion regroupant des personnalités issues d'horizons divers (universitaires, hommes politiques, responsables des organisations de la société civile, etc.). Cette initiative est une invite à une analyse approfondie de cette situation, porteuse de graves menaces pour le cadre démocratique édifié au prix de sacrifices multiples.



Introduction au débat

Dans son allocution d'ouverture de la Journée de réflexion, M. Moussa Tchangari, Secrétaire général de l'association Alternative Espaces Citoyens, a tenu tout d'abord à remercier les participants et les participantes à cette rencontre, qui intervient dans un contexte national singulier. Ce contexte est caractérisé par la survenance d'une crise politique à laquelle nombre d'acteurs ne s'attendaient point ; et ce, en dépit de nombreux signes annonciateurs, notamment les manifestations publiques et le battage médiatique orchestrés depuis quelques mois en faveur d'une initiative visant à permettre au Président de la République de se maintenir au pouvoir au delà de son mandat constitutionnel, qui arrive à terme le 22 décembre 2009.

S'il y a quelques semaines encore, il était permis de prendre à la légère la campagne en faveur du «Tazarcé», aujourd'hui, personne ne doute que notre processus démocratique est confronté à un défi majeur, a déclaré le Secrétaire général de Alternative Espaces Citoyens ; car, affirme-t-il, il est désormais clair que le Président de la République entend se maintenir au pouvoir au delà de son mandat, si le peuple souverain adhère à son projet de réforme constitutionnelle.

S'appuyant sur le message à la Nation du Chef de l'État, le Secrétaire général d'Alternative a relevé que ce message a au moins le mérite de la clarté ; car, le Président Tandja a affirmé sans ambages qu'il entend, malgré l'avis contraire de la Cour constitutionnelle, organiser un référendum sur une nouvelle Constitution. La décision du Président de la République est prise : un référendum constitutionnel sera organisé bientôt et la nouvelle constitution sera de type présidentiel, avec à la clé une période de transition de trois (3) ans lui permettant de parachever ses chantiers.

S'il est vrai que le projet de constitution de la 6^{ème} République que le Chef de l'État appelle de tous ses vœux n'est pas encore rendu public pour que les acteurs sociaux et politiques puissent en prendre connaissance et en débattre, il est au moins clair que le Niger s'achemine vers l'instauration d'un régime présidentiel fort, consacrant une concentration de pouvoirs entre les mains du Président de la République. Les partisans du Président Tandja affirment que la nouvelle constitution va tout de même faire une place de choix aux jeunes et aux femmes ; mais, on ignore pour l'instant ce que cela recouvre concrètement.

Le Secrétaire général d'Alternative a souligné qu'il ne faut pas s'attendre à ce que la nouvelle constitution ouvre des perspectives pour des avancées démocratiques ; au contraire, cette nouvelle constitution va inaugurer une nouvelle période autoritaire dans le pays. Le projet du Président Tandja n'est pas seulement de se maintenir au pouvoir après la fin de son mandat, mais plutôt de restaurer la dictature dans le pays.

En initiant cette Journée de réflexion, le Secrétaire général a souligné qu'Alternative a voulu apporter sa contribution à une analyse approfondie de la situation. De façon spécifique, la journée de réflexion vise à : (i) dégager les éléments permettant une analyse complète et approfondie des enjeux et défis liés au projet de référendum constitutionnel envisagé par le Président de la République ; (ii) identifier des pistes d'actions et d'initiatives citoyennes s'inscrivant dans la perspective d'une préservation de la paix et de la démocratie au Niger ; (iii) contribuer à une meilleure compréhension et éclairage de l'opinion sur les enjeux et défis auxquels le Niger est confronté dans le sens de renforcer la vigilance des citoyens face aux dérives auxquelles la situation actuelle peut aboutir.



« Analyse du contexte mondial de crise économique et ses conséquences sur le cadre démocratique en Afrique »

présenté par Dr Ibro Abdou, Économiste, Directeur de l'ISEP

Après le discours d'ouverture du Secrétaire général d'Alternative Espaces Citoyens, les travaux de la journée de réflexion ont démarré par une communication de l'Économiste Ibro Abdou, qui a entretenu les participants sur le thème *« Analyse du contexte mondial de crise économique et ses conséquences sur le cadre démocratique en Afrique »*. En introduisant cette communication, le modérateur de ce panel, M. Moussa Tchangari, a souligné que l'importance de ce thème tient à trois (3) éléments essentiels : (i) l'ampleur de la crise économique mondiale qui fait planer le risque d'une aggravation de la situation sociale sur l'ensemble du continent africain ; (ii) les remous sociaux consécutifs à la mise en œuvre des politiques d'austérité qui peuvent entraîner un raidissement des pouvoirs en place dans de nombreux pays ; (iii) la tentation autoritaire, déjà perceptible à l'heure actuelle, qui pourrait recevoir la caution des puissances dominantes, à mesure que les conflits sociaux se multiplient.

Prenant la parole après cette brève introduction, M. Ibro Abdou a souligné que la crise globale actuelle est semblable à celle de 1929 du point de vue des mécanismes de sa formation et de ses conséquences ; mais, il reste que l'ampleur de la crise actuelle, qui est également beaucoup plus liée à la surproduction qu'à la spéculation financière, est plus importante que la précédente. Aujourd'hui comme hier, le facteur financier a été, non pas la cause de la crise, mais le catalyseur de celle-ci. Le système a transféré son centre de gravité de la sphère de la production vers la sphère financière.

En effet, le volume des transactions financières est de l'ordre de 2000 trillions de dollars, alors que la base productive (le PIB mondial) est de 44 trillions de dollars seulement, a-t-il noté à titre illustratif. Ces transactions étaient destinées à titre majeur à la couverture des opérations directement exigées par la production et le commerce intérieur et international. A ce propos, l'économiste affirme que *« la fuite en avant dans le placement financier ne pouvait pas durer éternellement, alors que la base productive ne croissait qu'à un taux faible »*.

Selon le conférencier, il convient de souligner que derrière la débâcle financière, se dessine une crise de l'économie réelle ; car, cette débâcle peut asphyxier la croissance de la base productive elle-même. L'économiste estime que les solutions apportées à la crise financière (injection de sommes gigantesques pour apurer les dettes noires sur le dos des peuples) ne peuvent que déboucher sur une crise de l'économie réelle ; c'est-à-dire une stagnation relative de la production pouvant entraîner une régression des revenus des travailleurs, un accroissement du chômage, une précarité grandissante et une aggravation de la pauvreté dans les pays du sud.

L'économiste soutient que la situation actuelle doit être considérée non plus comme une récession, mais bien comme une grande dépression ; et derrière cette dépression se profile une véritable crise structurelle et systémique du capitalisme, a-t-il averti. Il ajoute que la dimension majeure de cette crise systémique concerne l'accès aux ressources naturelles de la planète, devenues considérablement plus rares qu'il y a un demi-siècle, et dont la majorité des habitants des pays du Sud est totalement exclue. Le conférencier rapporte que Samir postule trois



(3) scénarii qui peuvent découler de cette crise : (i) un scénario de chaos immédiat ; (ii) un scénario de chaos dans le futur ; et (iii) un scénario de changement de système. La gestion de chacun de ces trois (3) scénarii exige, selon M. Ibro, un État fort et responsable ; mais, un État fort, au sens non pas d'État autoritaire, mais d'État fondé sur la responsabilité et l'anticipation.

Abordant les réponses à la crise préconisées par les gouvernements, M. Ibro Abdou a fait remarquer que toutes les mesures prises jusqu'ici ont consisté à protéger le grand capital au détriment des masses populaires. Ces mesures ne diffèrent guère de celles prises dans le cadre du New Deal aux États-Unis à la suite de la crise de 1929. Soutenant que ce n'est pas le New Deal mais la guerre qui a fait sortir les États-Unis de cette crise, le conférencier estime qu'aujourd'hui encore, le risque est grand de voir les puissances dominantes recourir à la guerre comme moyen de sortir de la crise économique. Le capitalisme ne peut gérer la crise que par la guerre générale, a-t-il affirmé, avant d'ajouter que la question est de savoir si les peuples vont laisser le capital envisager une telle perspective sombre. En tout cas, a-t-il averti, *«toute absence de réaction populaire en vue de transformations profondes est une chance de plus donnée à la solution de guerre générale pour réduire la crise»*.

Au regard de l'ampleur de la crise globale actuelle, le conférencier a affirmé qu'on ne peut échapper à la tentation d'établir un lien entre celle-ci et les reculs démocratiques observés sur le continent et qui préfigurent une crise de la démocratie libérale. La crise globale menace sérieusement les acquis économiques et sociaux durement obtenus ces dernières années ; car, il ne fait aucun doute que les États vont prendre des mesures drastiques pour contraindre leurs citoyens à payer l'ardoise salée. Les populations africaines, qui sont les souffre-douleurs des politiques édictées par les institutions de Bretton Woods, devraient encore subir le contre choc boursier américain.

Le conférencier estime que les conséquences dramatiques qui en découleront (arrêt de l'embauche, réduction des revenus, cherté des biens au Nord, etc.) peuvent conduire les États à réprimer brutalement les mouvements de contestation sociale pour soit disant éviter le chaos. Ce faisant, cette crise constitue une menace sérieuse pour le développement de la démocratie politique ; mais elle peut également être une opportunité de changement dont la substance peut être le passage de la démocratie libérale à la démocratie populaire. Fort de cela, M. Ibro a plaidé en faveur d'une intensification des résistances à travers le mouvement anti-systémique, pour contrer les dérives autoritaires et dire niet aux politiques qui veulent faire payer la crise aux pauvres.

S'il est évident que la crise globale actuelle peut ouvrir des perspectives sombres pour les peuples, notamment dans le domaine du développement démocratique, le conférencier nuance ses propos en soulignant qu'elle peut aussi constituer une opportunité importante pour relancer le débat de fond sur un nouveau type de démocratie dans les pays du Sud. La crise actuelle offre aussi l'occasion d'envisager un développement national, populaire, démocratique et autocentré, dans une perspective de déconnexion.

S'inspirant toujours du célèbre économiste africain Samir Amin, M. Ibro Abdou estime que l'alternative véritable à la crise actuelle passe par le renversement du pouvoir exclusif des oligopoles capitalistes et leur nationalisation dans une perspective de gestion démocratique ; mais à l'instar de l'économiste Samir Amin, il soutient que *«cela n'est possible qu'à la condition que les luttes sociales, encore fragmentées et sur la défensive dans l'ensemble, parviennent à se cristalliser dans une alternative politique cohérente»*.

Le conférencier estime que cette alternative suppose d'une part, une remise en cause fondamentale de l'ultralibéralisme et des rapports économiques internationaux actuels basés sur la suprématie des pays du Nord ; et d'autre part, une mobilisation générale en faveur d'un réveil de la théorie et de la pratique de la démocratie associée au progrès social et au respect de la souveraineté des peuples, et non dissociée de ceux-ci. En tout état de cause, le conférencier estime que la crise actuelle ramène au centre du débat la problématique du type de démocratie (libérale, populaire, etc).

Les débats engagés après cette précieuse contribution ont fait ressortir les points saillants suivants :

Au début de la crise globale actuelle, certains prédisaient que celle-ci aurait moins d'impact sur les pays d'Afrique ; mais aujourd'hui, on se rend à l'évidence qu'elle aura des répercussions à court, moyen et long terme sur ces pays. L'impact de la crise sera très négatif sur les exportations africaines, notamment des pays pétroliers, avec la chute des prix et des volumes se traduisant par des pertes importantes de recettes. Par ailleurs, les flux d'aide risquent d'être affectés négativement, du fait des nouvelles contraintes budgétaires des pays donateurs. La poursuite de la crise actuelle signifie l'aggravation de la famine, de la pauvreté et de la mortalité infantile. L'éclatement de cette crise en Occident bat en brèche toutes les politiques imposées par les institutions financières internationales. **Ce n'est plus seulement la légitimité du paradigme néolibéral qui est en question, mais bien le futur immédiat du capitalisme.**

La crise globale actuelle, qui frappe au cœur du système capitaliste, peut ouvrir des perspectives heureuses pour les pays africains. **L'Afrique peut saisir l'opportunité de cette crise pour devenir actrice de son propre développement, en mettant en œuvre un modèle de développement qui colle mieux à son histoire et aux aspirations de ses populations.** La crise offre aux forces progressistes africaines une chance de sortir le continent de la logique de soumission aux institutions financières internationales, en s'engageant résolument dans le combat pour un modèle démocratique qui place l'accès de tous aux droits fondamentaux au centre de ses préoccupations. Cette crise offre aussi une nouvelle opportunité de faire émerger les alternatives défendues par les mouvements sociaux ; et cela nécessite la construction de ponts entre les mouvements citoyens à l'échelle de tout le continent.

En dépit de l'ampleur du désastre social provoqué par les politiques néolibérales, la plupart des dirigeants africains ne semblent point envisager le développement du continent autrement que dans l'optique tracée par les puissances dominantes. Les dirigeants africains continuent, en effet, désespérément et pitoyablement, à croire que l'aide publique au développement et les investissements directs étrangers, afflueront massivement un jour pour leur donner les moyens de construire des infrastructures diverses et vaincre la faim, les maladies et l'analphabétisme. Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui a été concocqué en 2001 par un cartel de Chefs d'État acquis aux dogmes du néolibéralisme, fut l'expression de cette vision naïve du développement, résultant d'une intégration plus poussée à la mondialisation.

S'il est navrant de constater qu'aucune voix forte ne s'élève encore dans la sphère des dirigeants africains pour contester l'ordre du monde tel que dessiné par les puissances dominantes, on ne peut manquer de se réjouir de voir qu'un nombre sans cesse croissant de femmes et d'hommes sentent de façon consciente ou confuse, le besoin de changer l'ordre des choses tel qu'il leur est imposé. Ce sentiment s'exprime à travers des actions de résistance et de lutte, des émeutes ou des révoltes, ou tout simplement une désaffection et un sabotage de tout ce



qui concourt au maintien du statu quo. Sur l'ensemble du continent africain, des groupes sociaux de mieux en mieux organisés, conscients de la nécessité d'un renversement de l'ordre actuel et par conséquent de leur capacité à y contribuer, s'efforcent de transformer les résistances et les luttes quotidiennes en une riposte contre le système dominant.

A travers différents types d'actions quotidiennes, ces groupes sociaux ne se contentent pas seulement de déplorer le désastre social provoqué par les politiques néolibérales ; ils essayent aussi d'initier des expériences novatrices de développement et d'invention de nouvelles formes de démocratie. S'appuyant sur les énormes moyens technologiques offerts par le système dominant, ces groupes sont aujourd'hui de moins en moins isolés les uns des autres, et apprennent patiemment à créer des réseaux au sein desquels ils font circuler des expériences et des idées qui renforcent le sentiment qu'il est possible de changer les choses. Cette situation est un indicateur patent qu'un réel potentiel organisationnel est en train de se constituer au sein des sociétés africaines ; mais elle soulève en même temps, et de façon brutale, la question de savoir comment canaliser et utiliser ce potentiel pour faire aboutir l'aspiration des peuples à un changement qualitatif.

Aujourd'hui, au regard de l'ampleur de la crise économique mondiale, le risque est grand de voir les dirigeants africains chercher à restaurer des régimes dictatoriaux ; et ce, dans le but principal d'étouffer toute velléité de contestation par les organisations de la société civile des mesures drastiques qu'ils pourraient être amenés à prendre. La tentation autoritaire sera d'autant plus forte chez la plupart des dirigeants africains qu'ils n'envisagent la sortie de la crise actuelle que par le biais des politiques contraires aux intérêts des masses et susceptibles d'entraîner des remous sociaux. Le projet du Président Tandja semble, à certains égards, s'inscrire dans cette optique ; car, l'Etat fort qu'il se propose de bâtir est bien un État liberticide, et non point un Etat de droit fort, capable de gérer les ressources nationales au profit exclusif de ses citoyens. Certains intervenants pensent par contre que ce projet s'inscrit dans une optique de refondation de l'État, qui n'implique pas nécessairement une continuité des rapports néocoloniaux, comme cela semble se dégager de la politique de diversification des partenaires miniers conduite par le Président.

« Crise du modèle néocolonial et restauration autoritaire au Niger »

présenté par M. Maman Sani Adamou, Secrétaire général de
l'Organisation Révolutionnaire pour la Démocratie Nouvelle (ORDN-
Tarmamuwa)

Au cours de son exposé, M. Maman Sani Adamou s'est particulièrement appesanti sur la crise du modèle néocolonial et le phénomène rampant de restauration autoritaire en cours au Niger. L'exposé du conférencier a porté sur deux aspects essentiels, à savoir une rétrospective des changements sociopolitiques intervenus au Niger depuis l'accession du pays à l'indépendance ; et une prospective centrée sur les grandes lignes des missions souhaitables que devrait assumer un Etat véritablement démocratique. En choisissant cette approche, le conférencier a voulu d'une part, montrer que le projet de restauration autoritaire entrepris par le Président Mamadou Tandja s'inscrit dans la continuité du modèle néocolonial inauguré en 1958 ; et d'autre part, attirer l'attention sur le caractère simpliste de la thèse avancée par certains analystes qui présentent ce projet comme l'aventure d'un individu pris en otage par son clan.

Selon le conférencier, le projet du Président de la République ne vise ni plus ni moins qu'à refermer définitivement la parenthèse ouverte par la Conférence nationale souveraine de 1991 dans le cours normal du modèle néocolonial. Ce projet vise principalement, affirme-t-il, à reproduire le modèle de gestion du pouvoir initié par la junte militaire du CMS après le renversement des autorités de la 1ère République en 1974 ; et c'est pourquoi, il est important à son avis de l'analyser à la lumière d'une part de l'exigence de sécurisation du modèle de prédation mis en place par la bourgeoisie bureaucratique et compradore au pouvoir, et d'autre part de la nécessité de rassurer les différentes fractions de cette classe et le grand capital quant à la viabilité de l'entreprise et sa compatibilité avec leurs intérêts spécifiques.

A l'appui de cette analyse, le conférencier souligne que ce n'est pas un hasard si le projet du Président Tandja se décline principalement par l'instauration d'un régime présidentiel, le renforcement du poids de la chefferie traditionnelle, une plus grande attention pour les forces de défense et de sécurité, le culte de la personnalité, etc. *« Ces éléments nous montrent qu'on est bien loin du scénario de la simple aventure d'un individu isolé, assoiffé de pouvoir ou otage de son clan et déterminé à affronter seul toute la classe politique de son pays »,* a-t-il fait remarquer. Poursuivant son analyse, M. Maman Sani a soutenu que le projet «Tazarce» se nourrit également des faiblesses, des incohérences et des inconséquences manifestées par les forces pro-démocratiques, dont une bonne partie s'est d'ailleurs résignée à inscrire son action à l'intérieur du système, n'entrevoyant aucune perspective en dehors du néolibéralisme, de ses réformes économiques et autres critères de convergence.

Abordant la crise politique nigérienne sous un angle international, le conférencier a expliqué que le projet de restauration de l'ordre ancien s'alimente de la conjoncture actuelle marquée par la crise économique mondiale. Les mesures de relance préconisées par les Etats industrialisés, visant à socialiser les pertes en sauvant les banques et les multinationales, nécessiteront une mise à contribution des Etats du Sud, à travers notamment des mesures d'austérité budgétaire, une dépréciation de la valeur de nos ressources naturelles et une imposition des termes de l'échange plus que défavorables. *« Les impératifs de redressement de l'économie s'accroissent mal de l'existence, dans l'hémisphère Sud, de régimes démocratiques capables*



d'affirmer la primauté des besoins de leurs peuples et de défendre leur souveraineté sur leurs propres ressources naturelles», a-t-il souligné. Les tentatives de restauration autoritaire, comme celle qui a cours au Niger, peuvent donc trouver un écho favorable auprès des puissances dominantes.

Avant de conclure son intervention, M. Maman Sani Adamou a donné son point de vue sur le front anti-Tazarce constitué autour de l'opposition parlementaire. Les partis politiques membres de ce front ont, selon le conférencier, pour dénominateur commun avec le régime Tandja, le noyau dur de sa politique anti-sociale et néolibérale. La contestation de ces partis se déroule à l'intérieur du système et le modèle de démocratie qu'ils défendent semble se limiter aux principes d'alternance et d'organisation d'élections libres et transparentes. Il s'agit d'une démocratie pour les forces du marché, pour les multinationales et les classes qui leur servent de relais au plan national. Les aspirations populaires ne sont prises en compte par aucun des deux camps, ni celui du président Tandja qui cherche à s'incruster indéfiniment au pouvoir, ni celui de ses adversaires dont le seul projet politique est de prendre sa place.

Au regard de cette situation, M. Maman Sani a souhaité la création d'un pôle démocratique qui constituerait une véritable alternative au modèle prédateur en vigueur dans la plupart des pays africains. Il a plaidé pour l'émergence d'un autre pôle de contestation de la restauration autoritaire, suivant une approche fondée sur la satisfaction des besoins des classes populaires et une conception de la démocratie dont l'accès pour tous aux droits fondamentaux, constitue un principe cardinal.

Les débats ouverts suite à cette brillante intervention ont permis de ressortir les idées forces ci-après :

Au cours des débats, les intervenants ont été presque unanimes à reconnaître que la crise politique actuelle est l'une des plus sérieuses que le Niger ait vécues au cours de ces dernières années. Cette crise politique, née de la volonté du Président de la République de se maintenir coûte que coûte au pouvoir après la fin de son mandat, intervient dans un contexte mondial des plus difficiles, caractérisé notamment par une récession économique de grande ampleur face à laquelle le risque est grand de voir s'intensifier les vellétés de restauration autoritaire. Les puissances dominantes peuvent d'ailleurs apporter leur soutien ou s'accommoder avec des régimes policiers partout où leurs intérêts stratégiques sont en jeu. **Il semble donc indispensable que les forces démocratiques nigériennes comprennent qu'elles ne doivent pas s'attendre à un soutien extérieur conséquent dans le combat contre le projet du Président Tandja.**

De l'avis de nombreux participants à la Journée de réflexion, l'avènement du «Tazarce» n'est pas surprenant en soi ; car, la restauration autoritaire était en marche depuis fort longtemps au Niger. Cela s'est manifesté dès les premières heures de la démocratisation, avec des tentatives multiples de remise en cause des acquis des luttes populaires, dont la plus significative fut le coup d'état militaire de 1996. **Le projet de restauration tire sa source en partie des dysfonctionnements de notre démocratie et de la déception des populations vis-à-vis des partis politiques et des forces sociales.** Le combat pour enraciner la démocratie s'est terminé, selon certains intervenants, par une victoire du pouvoir en place contre les forces sociales et politiques ; et cette défaite est à l'origine de la stabilité dont a bénéficié le régime du Président Tandja pour mettre en œuvre des politiques antisociales (privatisation des entreprises

publiques, marchandisation des services sociaux, libéralisation du commerce, etc.), saluées par les institutions de Bretton Woods.

Au cours de ces dernières années, le pillage des ressources publiques, notamment de l'aide internationale et de la rente minière, s'est intensifié comme jamais auparavant. La parfaite illustration de cette situation a été attestée par les résultats de l'audit de l'Union Européenne en 2001 et le scandale des fonds catalytiques du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation (Meba). **L'autre exemple édifiant du pillage des ressources publiques a été donné par les parlementaires nigériens, qui se sont octroyé des avantages faramineux en violation flagrante des dispositions de la Constitution.** Parallèlement, la misère est devenue ambiante pour l'écrasante majorité de la population nigérienne, qui est contrainte de consacrer l'essentiel de son revenu pour satisfaire ses besoins alimentaires. Le seul bilan positif à mettre à l'actif du régime en place, est le filet social du « Programme spécial » du Président de la République ; mais curieusement, la plupart des forces politiques du pays, y compris d'ailleurs celles qui sont aujourd'hui opposées à son projet, sont unanimes à saluer ce bilan. En éludant ainsi le fait que les politiques conduites par le gouvernement de Tandja ont considérablement détérioré la situation des ménages nigériens. Cela prouve que **les principaux partis nigériens ne sont porteurs d'aucun projet politique de changement au profit des populations.**

Selon de nombreux intervenants, les partis politiques nigériens, y compris ceux de l'opposition, ont une responsabilité évidente dans la situation actuelle ; car, ils ont encensé le Président Tandja et observé parfois un mutisme total sur certaines dérives graves, dans l'espoir de le voir quitter le pouvoir sans résistance. Après avoir dénoncé vigoureusement la mauvaise gestion des affaires au cours du premier mandat du Président, l'opposition parlementaire nigérienne a opté ces trois (3) dernières années pour une politique de collaboration avec le régime en place. Le seul résultat tangible obtenu par l'opposition à travers cette option, a été le renversement du Premier ministre Hama Amadou par le vote d'une motion de censure ; et aujourd'hui, l'opposition semble avoir réalisé elle-même que sa stratégie n'a contribué qu'à aider le Président Tandja à se débarrasser d'un allié encombrant pouvant faire obstacle à son projet de se maintenir au pouvoir.

Au regard de l'histoire politique récente du Niger, certains intervenants ont souligné qu'il serait naïf de croire que tous les opposants au projet du Président Tandja sont favorables à la démocratie. La plupart des partis politiques, aujourd'hui opposés à ce projet, ne contestent que la prolongation du mandat présidentiel ; car, ils partagent avec le Président Tandja le désir profond de remettre en cause, fondamentalement, la démocratie perçue par eux comme un système inadapté aux réalités de notre pays. Partant de ce fait, il importe alors de distinguer l'opposition au référendum constitutionnel de l'opposition au projet de restauration autoritaire. Sans une telle distinction, le risque est grand pour les forces démocratiques de se fourvoyer dans leurs choix stratégiques et tactiques face au régime en place. **Il importe donc de garder à l'esprit que certains opposants au référendum constitutionnel peuvent se contenter d'un choix stratégique visant à créer les conditions d'une ingouvernabilité du pays dans le but d'ouvrir la voie à une irruption de l'armée sur la scène politique ;** car, tout comme certains partisans du Président Tandja, ceux-là peuvent parfaitement s'accommoder d'un régime militaire autoritaire qui viendrait anéantir les véritables forces démocratiques et ouvrir grandement les perspectives d'un pillage des ressources du pays.

Si la légitimité du combat des partis politiques et de la société civile contre le projet de restauration autoritaire du Président Tandja ne fait l'objet d'aucune contestation, il reste que l'adhésion des populations pauvres à ce combat ne saurait être obtenue par la simple évocation de



l'exigence du respect des dispositions de la Constitution du 9 Août 1999. **Les forces politiques et sociales ne pourront mobiliser les couches populaires qu'en centrant leur combat autour des préoccupations quotidiennes.** Ce qui signifie qu'elles doivent démontrer que l'enjeu principal de leur combat n'est pas seulement la défense du sacro-saint principe de l'alternance politique, mais aussi l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres à travers des politiques adéquates largement inspirées du souci de donner un effet direct aux droits économiques, sociaux et culturels proclamés par les instruments juridiques nationaux et internationaux.

La société civile doit apporter son petit grain de sel, en participant activement à la rénovation de l'action politique. Ses organisations peuvent, en effet, jeter des passerelles avec les partis partageant les mêmes convictions. Elles peuvent non seulement contribuer à faire naître une vision d'ensemble de l'avenir du pays, mais aussi aider à aplanir certaines divergences et contradictions entre les forces progressistes, en vue de barrer la route aux fossoyeurs de la démocratie. Cela suppose naturellement que les organisations de la société civile soient capables, elles-mêmes, de surmonter les clivages qui les opposent les unes aux autres. Compte tenu de l'atomisation actuelle de la société civile, **l'un des grands défis du moment est de faire en sorte que les forces sociales qui ont été défaites après le mouvement historique de mars 2005 retrouvent leurs capacités d'action et de mobilisation.**

Le succès ou l'échec des expériences démocratiques en cours reposera sur la capacité des acteurs politiques et sociaux à surmonter plusieurs défis. Le premier est d'ancrer la démocratie dans la conscience collective à travers des activités d'éducation et de formation des citoyens aux droits et aux libertés fondamentales. Le deuxième consiste à convaincre les citoyens que la démocratie peut contribuer à changer radicalement leurs conditions de vie et de travail. Le troisième défi est relatif à l'enracinement et à la pérennité de la démocratie, qui passe par la **construction d'un Etat démocratique centré sur la satisfaction des besoins prioritaires dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau potable, etc.**

« Réforme constitutionnelle ou coup d'Etat bonapartiste ? »

animé par Dr Oumarou Narey, Enseignant-chercheur à la Faculté des Sciences Economiques et Juridiques à l'université Abdou Moumouni de Niamey, et Dr Souley Adj, Socio-politologue, Enseignant-chercheur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Abdou Moumouni de Niamey.

Dans l'optique de l'analyse sur l'approche comparatiste de Souley Adj, qui, le premier, a mis en évidence l'analogie de la donne politique nigérienne avec le modèle bonapartiste de la France des années 1850, Dr Oumarou Narey a, au cours de son exposé, logiquement établi un parallèle entre la situation politique actuelle au Niger et celle qui a prévalu en France sous le second Empire, lorsque Louis Napoléon Bonaparte a décidé d'élaborer et soumettre au peuple français une constitution taillée sur mesure. Cela s'est passé dans la nuit du 1er au 2 décembre 1851 avec la publication par le Président français d'un décret prononçant la dissolution de l'Assemblée nationale et du Conseil d'État, et rétablissant le suffrage universel auquel le parlement avait porté atteinte par l'entremise de la loi du 31 mai 1850.

Le conférencier rapporte que, dans la même foulée, le peuple français fut convoqué du 14 au 21 décembre 1851 pour confier le pouvoir constituant à Louis Napoléon Bonaparte afin qu'il élabore une Constitution respectant les principes de la proclamation du 2 décembre. Cette démarche du Président français peut être considérée, selon Dr Narey, comme un mode autoritaire de rédaction d'une Constitution ; et ce, par opposition au mode démocratique, qui fait participer le peuple à une des étapes de rédaction de la Constitution à travers une assemblée constituante non souveraine.

Après ce point d'histoire, Dr Narey a fait remarquer que la situation de la France sous le second Empire peut se rapprocher de celle que traverse actuellement le Niger où le Président de la République cherche à imposer une nouvelle Constitution au peuple ; alors que « *la rédaction du texte constitutionnel doit, dans une société démocratique, se dérouler dans le respect des règles démocratiques d'élaboration d'une Constitution* », a-t-il souligné. Le Président de la République ne doit pas, selon le conférencier, rédiger seul la nouvelle constitution ; tout comme il ne doit pas s'attribuer ou se faire reconnaître le droit de rédiger le texte constitutionnel. « *S'il est soucieux d'inscrire sa démarche dans le cadre de la légalité républicaine, il doit accepter les règles démocratiques d'établissement d'une nouvelle constitution et partager la fonction de rédacteur constitutionnel* », a-t-il déclaré. La procédure à suivre, a expliqué Dr Narey, est de « *convoquer une assemblée constituante ad hoc pour lui confier spécialement cette mission* » ; à l'image de la convention de Philadelphie où une assemblée qui n'exerce pas de pouvoir législatif, élabore la constitution fédérale des Etats-Unis en 1787.

Selon le conférencier, la démarche du Président Tandja ne s'inscrit pas malheureusement dans le cadre de la légalité républicaine ; car, il a choisi de commettre un groupe de cinq (5) personnalités pour rédiger un projet de constitution à la mesure de ses ambitions anticonstitutionnelles. Abordant la question du référendum, le conférencier a souligné que cette « *votation par laquelle les citoyens se prononcent par oui ou par non à propos d'un texte* » se distingue du plébiscite où le texte soumis est en fait un prétexte pour demander au peuple de manifester sa

confiance et son allégeance à un homme supposé l'incarner. A l'appui de cette affirmation, le conférencier a souligné que la nouvelle Constitution envisagée par le Président de la République peut être considérée comme une charte octroyée. Cette situation rappelle, selon le conférencier, l'épopée du Roi de France Louis XVIII, soumettant en 1814 une charte à ses sujets ; elle signifie que la souveraineté appartient non plus au peuple mais à celui qui lui octroie une constitution, même lorsque son consentement est requis par voie référendaire.

Au regard de la qualité et de l'orientation du discours dominant, le socio-politologue Souley Adjì s'est d'emblée insurgé contre le juridisme qui nourrit le débat actuel sur la prolongation du mandat du Président Tandja, le qualifiant de « naïf, dogmatique et rarement lumineux ». Il a rappelé que le Président Tandja n'est pas à sa première violation majeure de la Constitution ; car, rien qu'entre 2000 et 2004, il s'est rendu coupable de 34 violations graves portant entre autres sur le serment, le principe d'une armée républicaine, le respect des arrêts de la Cour constitutionnelle et la censure dans les médias publics.

S'appuyant notamment sur ce constat, le conférencier a estimé que ce qui se passe actuellement n'est rien d'autre que *« le prolongement ou la perfection de certains actes anticonstitutionnels »* ; et par conséquent, qu'il ne servirait pas à grand-chose de continuer à évoquer les dispositions légales, alors que manifestement, le Président est dans une logique de coup de force. Avant d'orienter sa réflexion sur le modèle bonapartiste, duquel, selon lui, procède celui-ci, Dr Souley Adjì a auparavant présenté l'environnement de l'accession au pouvoir de Tandja en 1999, la personnalité même du nouveau Président et les enjeux propres à l'élite militaire.

D'une part, la quasi indifférence du peuple, plutôt soucieux de la stabilité politique du pays, face à la production d'actes anticonstitutionnels, puisque Tandja a été plébiscité pour un second mandat ; et d'autre part, la posture bonhomme de l'Opposition durant cette période, ont probablement inspiré l'élite dirigeante pour qui, il n'existerait plus désormais d'obstacles rédhibitoires à la restauration autoritaire. A l'appui de cette assertion, le socio-politologue souligne que le Président Tandja, compagnon du dictateur Seyni Kountché pendant les années de plomb, est *« resté fortement imbu de l'art et de la manière, forcément autoritaire de celui-ci, de diriger le pays »*. La plus grosse erreur serait de perdre de vue que le chef de l'Etat pourrait bénéficier, dans son entreprise, du soutien d'une frange importante de l'armée nigérienne ; car au sein de l'élite militaire, l'ancien colonel de l'armée est souvent perçu comme celui qui est *« susceptible de lui apporter son expérience en vue de la reconquête de l'hégémonie en vue de la gestion du pays, surtout dans un contexte international où le militarisme pur et dur est passé de mode »*. Cela d'autant plus que la justice internationale, à pied-d'œuvre, traque tous les auteurs de forfaits et assassinats, où qu'ils se trouvent, pour peu qu'une plainte soit déposée.

A ce propos, le conférencier souligne que *« la méfiance quasi épidermique de l'élite militaire vis-à-vis des challengers civils, jugés versatiles et querelleurs, accroît la probabilité de recherche d'une solution dans laquelle Tandja constituera une pièce maîtresse »*. Dans la mesure où le principe de l'alternance démocratique est subitement remis en cause par le chef de l'Etat en personne et que se dessine graduellement une démarche autoritaire, Dr Souley Adjì a cru utile de remonter dans l'histoire politique, notamment de la France, pour chercher un précédent. L'expérience politique vécue par ce pays dans les années 1850 lui paraît typique de la donne nigérienne. Premier Président français élu au suffrage universel avec 74% de voix en 1848, Louis Napoléon Bonaparte avait, à la fin de son mandat de quatre ans non renouvelables, et face à l'hostilité de l'Assemblée nationale, orchestré un véritable coup d'Etat afin de se maintenir au pouvoir.



C'est donc à l'aune du modèle bonapartiste qu'il convient selon lui d'apprécier la dynamique sociopolitique en cours, dès lors même que ce modèle en appelle à un pouvoir fort et au suffrage universel, les mêmes ingrédients utilisés par Tandja dans son projet de réforme constitutionnelle. Celui-ci s'apparente à maints égards, au coup de force perpétré en décembre 1851 par le neveu de Napoléon Bonaparte avec l'appui de l'armée. Le conférencier avertit que *« l'élite militaire a certainement un rôle à jouer dans la réussite d'une telle entreprise, en se mettant dans une position de faire le roi et graduellement, de s'institutionnaliser davantage au point de pouvoir diriger comme en Algérie, par procuration »*.

En conclusion à son intervention, le conférencier souligne que *« la persistance du Président Tandja d'organiser un référendum, nonobstant le tollé général, peut cacher des desseins plus importants qu'un simple permis de parachever les grands travaux »*. La vérité est qu'il s'agit, selon Dr Adj, d'une vaste entreprise de restauration autoritaire, qui risque, si l'on n'y prend garde, d'enterrer l'expérience démocratique. Les risques liés à la situation politique actuelle sont nombreux, estime le conférencier, qui a évoqué, entre autres, celui d'un *« déplacement du débat politique sur le terrain pervers et dangereux de l'ethno-régionalisme, au regard de l'insuffisance de l'éthique de responsabilité de certains leaders politiques, acteurs civiques et communautaires à court d'arguments rationnels »*. Dans tous les cas, avertit Dr Souley Adj, *« le véritable combat est moins celui qui se déroule sur le terrain du droit que sur celui de la mobilisation politique et citoyenne »*.

Après la présentation de ces deux communications, des débats fort enrichissants s'en sont suivis qui ont fait ressortir les idées forces suivantes :

La réforme constitutionnelle envisagée par le Président Tandja ressemble fort bien à celle entreprise en France par Louis Napoléon Bonaparte en 1851 ; d'autant que tout incite à croire que le Chef de l'État nigérien utilisera lui aussi les mêmes procédés autoritaires pour se maintenir au pouvoir au delà de son mandat légal. Les intervenants au cours des débats sont unanimes d'ailleurs pour condamner cette entreprise comme contraire à l'esprit et à la lettre de la Constitution du 9 Août 1999 que le Président de la République a fait le serment de respecter et faire respecter en toute circonstance. Cette condamnation s'appuie principalement sur l'avis rendu par la Cour constitutionnelle à la demande d'un groupe de députés nationaux. Sur la base de cet avis, certains intervenants ont estimé que le Président Tandja devrait normalement abandonner son projet ou alors, chercher à négocier avec les forces politiques et sociales.

Si la plupart des participants à la Journée de réflexion sont opposés à un changement de la constitution, compte tenu du fait que le seul but poursuivi est de permettre au Président de la République de se maintenir au pouvoir, certains n'ont pas manqué de souligner qu'une réforme constitutionnelle n'est pas condamnable en soi. Les tenants de ce point de vue estiment que ce n'est pas tant l'initiative de la réforme constitutionnelle que le but poursuivi qui a provoqué une levée de boucliers de la part de la classe politique et de la société civile ; car, cette réforme n'aurait jamais suscité une hostilité aussi forte au sein de l'opinion, en tout cas de la part de la société civile, si le but poursuivi était d'ouvrir des perspectives d'une avancée démocratique réelle dans le pays. A ce sujet, certains intervenants ont souligné qu'il ne s'agit pas pour eux de défendre coûte que coûte la Constitution du 9 Août 1999 comme un horizon indépassable ; mais plutôt de refuser la régression démocratique envisagée par le Président de la République à travers une constitution lui permettant de rester au pouvoir comme une sorte de «monarque absolu».

Depuis l'annonce officielle de l'intention du Président de la République de proposer une nouvelle constitution, les partis politiques semblent avoir choisi de mener la bataille sur le terrain principalement du droit ; alors qu'il paraît évident que **le Chef de l'État et ses partisans, conscients qu'il n'existe aucune possibilité légale pour faire aboutir leur projet, se fondent davantage sur une logique de rapport de forces**. Ce constat a amené certains intervenants à se demander si les partis politiques nigériens ne risquent pas, une fois de plus, de se fourvoyer de la même manière qu'ils ont commis la grossière erreur de minimiser, pendant très longtemps, la portée des manifestations populaires en faveur d'une prolongation du mandat du Président de la République. Jusqu'à une date récente, les responsables des partis politiques nigériens n'ont pas voulu prendre au sérieux ces manifestations populaires ; et ce, malgré les nombreuses mises en garde lancées par les médias indépendants, en particulier les journaux privés, qui n'ont eu de cesse d'exprimer de vives inquiétudes au regard de la multiplication de ces manifestations largement couvertes par la télévision nationale.

S'il est vrai que la responsabilité de la crise actuelle incombe en grande partie au Président de la République, il n'en demeure pas moins qu'une partie de cette responsabilité est imputable à la classe politique issue des luttes démocratiques des années 1990. Certains intervenants ont souligné que cette classe politique a non seulement favorisé le retour au pouvoir de l'ancien parti unique, mais aussi ouvert la voie au projet actuel de restauration autoritaire en alimentant occasionnellement la propagande du régime en place. **De 2005 à aujourd'hui, les responsables des partis politiques nigériens, y compris ceux de l'opposition, ont largement conforté l'image de «l'homme exceptionnel» et de «grand bâtisseur» que donnaient les médias publics au Président Tandja**. Sur ce point, la plupart des participants à la Journée de réflexion ont évoqué surtout le mutisme de l'opposition parlementaire nigérienne qui, après avoir stigmatisé la mauvaise gestion des affaires et la propagande autour du Programme spécial du Président de la République, s'est finalement inscrite dans une logique de collaboration et de soutien tacite. Cette situation a non seulement dérouté plus d'un observateur de la scène politique, mais aussi conforté le positionnement du Chef de l'État au sein de sa propre majorité. Les partis politiques nigériens ont commis également l'erreur grave d'accepter le report sine die des élections locales et la prolongation du mandat des élus locaux ; confirmant ainsi leur peu d'intérêt pour la démocratie à la base et le processus de décentralisation mis en chantier suite aux élections locales de 2004.

Au regard de la logique de confrontation dans laquelle s'enfonce le régime en place, de nombreux intervenants pensent que la situation politique peut se détériorer très rapidement au Niger. Certains intervenants estiment même que **la crise politique actuelle peut ouvrir la voie à un retour de l'armée sur la scène publique** ; car, contrairement à une illusion fort répandue au sein de l'opinion, l'ère des coups d'état militaires n'est pas encore totalement révolue en Afrique. Au cours de ces dernières années, l'Afrique a déjà enregistré des coups d'état ayant renversé des régimes issus d'élections (Mauritanie, Madagascar, Guinée) ; et de ce fait, rien ne permet de croire que l'armée nigérienne, dont on sait qu'elle a été un des artisans du retour au pouvoir de l'ancien parti unique, pourrait observer sagement la situation actuelle au Niger. De l'avis de certains, **l'intervention de l'armée dans la crise actuelle peut ne pas prendre la forme d'un coup d'état militaire, mais plutôt celle d'un soutien implicite au projet de restauration autoritaire du Président Tandja, dont on semble oublier que l'une des décisions les plus spectaculaires fut de donner carte blanche à l'armée pour écraser la rébellion armée dans le Nord du pays**.

Au cours des débats, il est ressorti clairement que l'une des plus graves erreurs commises par la classe politique nigérienne a été de donner sa caution à la logique guerrière voulue par le Président de la République dans la gestion du conflit armé dans le Nord du pays. **La classe politique nigérienne avait perdu de vue qu'en apportant sa caution au Chef de l'État, elle lui donnait du coup l'occasion de lancer son chantier de restauration autoritaire** ; de même qu'elle le confortait dans le rôle de l'unique maître à bord, habilité à décider seul du cours politique des événements. Le Nord du pays est devenu de fait une zone militaire où, à la faveur de l'état de mise en garde, les libertés publiques font l'objet de restrictions graves. Cette situation particulièrement grave dure depuis près de deux (2) ans ; et c'est seulement ces derniers temps que le Président Tandja a décidé d'aller vers le dialogue. A ce propos, il faut noter que de nombreux intervenants ont trouvé curieux la coïncidence au cours de ces derniers mois de trois (3) événements majeurs, à savoir (i) l'ouverture du dialogue avec la rébellion armée ; (ii) la signature de l'accord entre AREVA et le gouvernement nigérien ; et (iii) l'annonce officielle de l'intention du Président Tandja de se maintenir au pouvoir suite à la visite au Niger du Président Sarkozy.

En tout cas, il semble évident que **le projet de restauration autoritaire du Président Tandja est indissociable des perspectives économiques liées à l'intensification des activités minières dans notre pays**. La captation de la rente minière apparaît à certains égards comme l'enjeu principal du Tazarce. Avec cette rente, le régime en place pense qu'il aura désormais les moyens, non seulement de se soustraire aux pressions extérieures, mais aussi de recréer les conditions d'un retour à l'ancien ordre. Il est frappant de constater que les autorités politiques nigériennes n'ont jamais été aussi peu soucieuses du respect des droits fondamentaux, notamment des libertés civiles et politiques, qu'à la faveur de la conjoncture actuelle, propice à l'exploitation des ressources du sous-sol. **La bourgeoisie bureaucratique et compradore nigérienne, qui pense déjà que les prochaines années vont être fructueuses pour elle, pourrait trouver, à travers le projet du Président Tandja le moyen d'asseoir son hégémonie politique**. Les autres forces conservatrices de la société nigérienne, notamment les chefs traditionnels, pourraient aussi voir à travers ce projet, une occasion historique unique pour elles de retrouver la plénitude de leur pouvoir que le processus démocratique a érodé.

« *La société civile nigérienne face aux défis de la restauration autoritaire* »

animé par Madame Mounkaila Aichatou, Doctorante en philosophie,
membre de l'Association Nigérienne de lutte contre la Corruption
(ANLC)

Après un bref rappel historique du processus de démocratisation au Niger, la conférencière s'est intéressée à l'actualité politique nationale, dominée par des déclarations en faveur d'une prolongation de mandat du Président Tandja et l'organisation d'un référendum pour une 6ème République. Selon la conférencière, la société civile nigérienne ne doit pas rester les bras croisés face à la situation politique actuelle ; car, elle risque de déboucher sur une restauration autoritaire dont les traits marquants sont notamment :

- (i) la volonté affirmée du Président de la République de procéder à un changement de Constitution, alors même que la Cour constitutionnelle saisie sur la question par un groupe de parlementaires, a rendu un avis le 25 mai 2009 dans lequel elle a rappelé que « *le Président de la République ne saurait engager ou poursuivre le changement de la Constitution sans violer son serment* » ;
- (ii) le refus de l'alternance clairement affiché par le Président de la République, qui tient vaille que vaille à se maintenir au pouvoir au delà du délai prévu par la Constitution, en changeant la Constitution avec l'option d'un régime présidentiel qui, selon le porte-parole du gouvernement, « *prend mieux en compte notre conception africaine du chef...* » ;
- (iii) la fabrication d'une volonté populaire et d'une opinion publique artificielles qui ont pour corollaire « *l'incitation du peuple à détester sa Constitution* », alors même que le Président de la République a le devoir de respecter et faire respecter cette Constitution ;
- (iv) la monopolisation et l'instrumentalisation des médias publics qui sont utilisés quotidiennement pour chanter les louanges du Président de la République et la « *légitimité* » de la poursuite des chantiers qu'il a ouverts ça et là par la pose de premières pierres.

En dehors de ces quatre (4) traits marquants, la conférencière a souligné également l'entorse portée aux institutions de la République, avec notamment la dissolution de l'Assemblée Nationale ; car, l'existence de cette institution, « *qui organise la discussion des choix politiques opérés par le pouvoir* », est une condition nécessaire de démocratie, a-t-elle affirmé. Sur ce même chapitre, la conférencière a noté également que le pouvoir judiciaire, dont la mission essentielle est de garantir le bon fonctionnement des institutions en veillant au respect de la Constitution aussi bien par l'exécutif que par le législatif, ne bénéficie pas de tous les égards auxquels il a droit. Le refus du Président de la République de prendre en compte l'avis de la Cour constitutionnelle constitue, selon elle, la parfaite illustration de ce manque d'égard vis-à-vis du pouvoir judiciaire.

A partir de ces différents constats, la conférencière a conclu que « *la démocratie nigérienne est en train de dégénérer* » et qu'il est du devoir de la société civile de s'opposer à « *cette descente du pays vers un régime autoritaire* ». Selon Madame Mounkaila Aichatou, la société civile nigérienne doit tout d'abord « *s'armer de courage et de fermeté, et faire preuve de neutralité* »



et d'intégrité, en restant fidèle aux principes par lesquels elle se définit ». Ensuite, elle doit « résister à la corruption, au chantage et à l'intimidation » ; et enfin, elle doit « s'investir efficacement dans la sensibilisation de l'opinion publique et l'émergence d'une conscience citoyenne en multipliant et en décentralisant les débats publics jusque-là diffusés par les médias privés, qui ont une couverture limitée ».

Eu égard à l'importance du défi, la conférencière estime qu'il est impératif que *« les acteurs de la société civile s'organisent davantage en forum pour rendre leurs activités plus visibles et percutantes »*. Sans confondre les genres, les acteurs de la société civile doivent également, selon Mme Mounkaila Aichatou, s'associer avec les partis politiques ; et ce, dans le but de *« trouver des moyens efficaces et efficients susceptibles de permettre la sauvegarde des acquis démocratiques »*. La conférencière souligne que la convergence avec les partis politiques se justifie par trois (3) raisons fondamentales : la première découle du fait que la société civile et les partis politiques partagent un objectif commun, à savoir la sauvegarde des acquis démocratiques ; la deuxième raison tient au fait qu'en s'associant la société civile et les partis peuvent mutualiser leurs moyens financiers et humains pour organiser des campagnes de mobilisation et de sensibilisation des citoyens ; et la troisième raison est consécutive à l'ampleur même des défis à relever et à la nécessité pour les deux groupes de renforcer leurs stratégies de lutte pour obtenir des résultats.

Selon Madame Mounkaila Aichatou, *« la solidarité avec les partis politiques, dans un contexte où la société civile ne s'exprime pas d'une seule voix et ne se comporte pas en interlocutrice cohérente face à l'Etat, devient un impératif »* ; mais *« les deux groupes doivent définir au préalable les termes et les principes de base de cette solidarité en lui donnant un contenu »*, a-t-elle précisé. La conférencière a salué comme un bel exemple la création du Front pour la Défense de la Démocratie (FDD) par des partis politiques, des centrales syndicales et des organisations de la société civile, opposés au projet de référendum du Président Tandja. Ce cadre de lutte contre le projet autoritaire du Chef de l'État *« mérite d'être renforcé et soutenu par la société civile nigérienne »*, a affirmé la conférencière.

Au cours des débats qui ont suivi cette communication, les participants à la Journée de réflexion ont avancé quelques idées forces ci-dessous résumées :

Au cours de ces dernières années, un puissant mouvement social, expression d'un ras-le-bol populaire et fruit d'une longue maturation, s'est constitué au Niger grâce aux efforts soutenus des organisations de la société civile. Ce mouvement social, qui puise dans la riche tradition des luttes démocratiques des années 1990, s'est singularisé par la diversité des acteurs impliqués et des formes de lutte adoptées. Le mouvement de mars 2005 a provoqué une véritable onde de choc dans tout le pays ; et aujourd'hui encore, l'on s'interroge encore sur la signification et la portée de cette mobilisation citoyenne qui a soulevé l'enthousiasme de tous les démocrates et progressistes en Afrique et de par le monde, et sur laquelle de nombreux espoirs ont été placés. En s'élevant contre le train de mesures fiscales contenues dans la loi de finances rectificative, les organisations de la société civile ont mobilisé des milliers d'hommes et de femmes pour combattre les mesures fiscales drastiques préconisées par le régime en place ; et face à l'ampleur de cette mobilisation populaire, les autorités nigériennes ont dû rapporter certaines de celles-ci, notamment l'application d'une TVA sur certaines denrées de base.

S'il est vrai que le mouvement citoyen de 2005 a été un véritable succès du point de vue de la mobilisation, il est important de souligner également qu'il a fait apparaître une véritable ligne de fracture au sein de la société civile. Les principaux acteurs de ce mouvement, en particulier



la Coalition Équité/Qualité contre la vie chère et la Coordination Démocratique de la Société Civile Nigérienne (CDSCN), ne sont parvenus à s'entendre, ni sur la manière de conduire les actions de mobilisation, ni sur les termes des négociations avec les autorités en place ; et l'accord conclu en avril 2005 entre les autorités et la Coalition Équité/Qualité est venu aggraver les dissensions au sein de la société civile nigérienne, qui n'a jamais réussi depuis lors à retrouver son unité d'action. Cette situation a entraîné un affaiblissement considérable de la société civile face au régime en place, qui en tire aujourd'hui profit dans le cadre de son projet de restauration autoritaire.

A l'heure actuelle, les avis sont très partagés au sein de la société civile nigérienne à propos du projet du Président de la République de se maintenir au pouvoir par le biais d'un référendum constitutionnel. **Si certains acteurs dénoncent ce projet comme une tentative manifeste de restaurer l'ancien ordre, d'autres n'hésitent pas à lui apporter tout leur soutien pour diverses raisons.** Dans une certaine mesure, les divergences au sein de la société civile autour de ce projet, renvoient à celles qui ont marqué la conduite du mouvement social de 2005 ; car, il est frappant de constater que les plus chauds partisans du référendum pour une 6ème République, se recrutent surtout dans les rangs de ceux qui ont le plus défendu l'accord d'avril 2005. Ces divergences renvoient aussi à celles qui se sont manifestées au sein de cette même société civile autour de l'appréciation du conflit armé dans le Nord du pays et du scandale relatif aux indemnités perçues par les parlementaires sur la base des délibérations.

Au regard de nombreux faits, il est indéniable qu'une partie des acteurs de la société civile nigérienne a contribué consciemment au projet de restauration autoritaire du Président de la République ; tout d'abord, en dilapidant le capital de crédibilité engrangé par la société civile à la faveur du mouvement de mars 2005, à travers la signature d'un accord peu satisfaisant avec les autorités en place ; ensuite, en soutenant activement la logique guerrière du pouvoir en place face à la rébellion armée dans le Nord du pays ; et enfin, en s'enrôlant dans une croisade contre les parlementaires, dont l'aboutissement logique ne pouvait être que la dissolution de cette institution. Certes, de nombreux acteurs ont l'excuse d'avoir fait ce jeu sans en mesurer souvent toutes les conséquences ; mais tout laisse croire que certains responsables des organisations de la société civile ont participé en toute lucidité à l'entreprise de restauration autoritaire. Le comportement actuel de ces responsables, qui soutiennent d'ailleurs ouvertement le projet du Président de la République, démontre clairement la justesse de cette analyse.

Aujourd'hui, les acteurs de la société civile nigérienne sont particulièrement sollicités à la fois par les partisans du référendum constitutionnel pour une 6ème République et par les partis politiques opposés à cette initiative ; mais aucun des deux camps ne semble entrevoir pour les acteurs de la société civile, un rôle autre que celui de supplétifs apportant une caution à cette initiative. **Les acteurs de la société civile sont donc mis face à un choix qui consiste, d'une part à soutenir inconditionnellement un projet de réforme constitutionnelle dont l'ultime objectif est de permettre au Président de la République de se maintenir au pouvoir, et d'autre part à participer à des actions de mobilisation populaire dont l'objectif déclaré est de défendre la Constitution de 1999 ou plus exactement ses dispositions relatives à la limitation des mandats.** Dans les faits, cela revient à choisir entre le retour en arrière, proposé par le Chef de l'État et ses partisans, et le maintien du statu quo, défendu par certains partis de l'opposition et de la majorité. **La perspective d'une avancée démocratique n'est même pas à l'ordre du jour des débats ; car, les deux camps semblent s'accorder entièrement pour repousser toute initiative visant une avancée quelconque.**

Si de nombreux participants sont d'avis que les acteurs de la société civile ont le devoir de s'associer avec les partis politiques, d'autres ont exprimé de sérieuses réserves quant à la pertinence de cette option ; car, un alignement sur les positions des partis politiques, qu'il s'agisse des partisans ou des adversaires de l'initiative du Président de la République, pourrait sérieusement entamer la crédibilité de la société civile. Ce risque est d'autant plus important que l'enjeu principal de la crise politique actuelle semble, pour les deux camps, tourner exclusivement autour de la question de l'alternance du pouvoir ; alors que pour nombre d'acteurs de la société civile l'enjeu principal de cette crise dépasse largement la question de l'alternance au pouvoir et renvoie surtout à la problématique plus globale du modèle démocratique. Sur ce point, **s'il semble totalement exclu pour la plupart des acteurs, de soutenir le projet du Président Tandja, qui consacrera définitivement une régression démocratique au Niger, il faut souligner que nombre d'acteurs considèrent que toute alliance avec les partis politiques opposés à ce projet gagnerait en crédibilité en se basant sur un consensus clair sur les contours du modèle démocratique à promouvoir dans le cadre du combat qui s'annonce.** C'est du reste à cette condition que la société civile peut, de l'avis de certains, préserver sa crédibilité et éviter d'apparaître comme une force d'appoint des partis politiques qui, comme le démontre l'histoire récente, ont parfois contribué eux-mêmes à faire le lit de la restauration autoritaire au Niger.

Selon de nombreux participants à la Journée de réflexion, il est important de prendre toute la mesure de la crise politique ouverte par le projet du Chef de l'État de se maintenir au pouvoir ; car, l'aboutissement de ce projet affecterait de façon incommensurable l'ensemble des acquis démocratiques, y compris les libertés publiques, qui constituent le socle principal sur lequel s'appuie l'action de la société civile. Les tenants de cette position estiment que l'alliance entre les partis politiques et les organisations de la société civile est une exigence incontournable liée avant tout à un impératif de survie. Cette alliance consisterait principalement à mutualiser les moyens d'action et de pression pour arrêter la dérive autoritaire du pouvoir en place ; tout en gardant à l'esprit que, **même si les motivations des acteurs en présence sont manifestement différentes, voire contradictoires, la dispersion des efforts ne profiterait qu'au pouvoir en place.**

S'il est indispensable que les acteurs de la société civile fassent preuve de souplesse à l'égard des partis politiques, comme le souhaitent certains participants à la Journée de réflexion, il est tout aussi indispensable que ces derniers comprennent que le combat contre le projet du Président Tandja doit intégrer les préoccupations des citoyens et citoyennes. Cela suppose que les partis politiques et les organisations de la société civile discutent et s'entendent préalablement sur les contours d'un projet démocratique nouveau à opposer au projet de restauration autoritaire préconisé par le Chef de l'État. Les organisations de la société civile doivent, de l'avis de certains, faire prévaloir, dans ces discussions, les préoccupations concrètes des citoyens ; en particulier, elles doivent insister sur le fait que **la lutte pour la démocratie ne saurait se limiter à la défense du principe de l'alternance politique, bien que ce principe soit d'une importance indéniable**, y compris pour elles.

Au regard des prévisions météorologiques plutôt pessimistes, certains intervenants ont insisté sur le risque de voir la présente crise politique se doubler d'une crise alimentaire sévère. Les services compétents s'accordent, en tout cas, à affirmer que les pays du Sahel risquent de connaître une situation alimentaire difficile. Si ces prévisions se confirment, il faut craindre que la situation sociale des ménages nigériens se dégrade de façon durable ; surtout que les pouvoirs publics sont actuellement plus préoccupés par l'organisation du référendum pour une 6ème République, plutôt que par la préparation de la campagne agropastorale. Les perspectives de sanctions internationales et régionales à l'encontre de l'État du Niger peuvent venir

aggraver davantage cette situation ; il importe donc que la société civile nigérienne sonne déjà l'alerte pour que le pire soit évité aux populations rurales.

Conclusion générale

A l'issue des débats très fructueux de la Journée de réflexion, il est ressorti clairement que le projet du Président Tandja d'organiser un référendum constitutionnel pour une 6ème République est une initiative porteuse de graves menaces pour la préservation du cadre démocratique. Les intervenants ont été unanimes à souligner la nécessité d'intensifier la lutte pour la défense de la démocratie ; sans perdre de vue toute l'importance d'une clarification préalable des contours du modèle démocratique à promouvoir dans le pays. Si la plupart des intervenants sont d'avis que le modèle actuellement en cours constitue une avancée significative par rapport à l'État policier d'avant 1991, certains n'ont pas manqué de décrier une démocratie au rabais, davantage centrée autour des intérêts des classes dominantes que des aspirations réelles des masses populaires, laissées à elles-mêmes.

L'enjeu principal du combat actuel ne doit pas occulter la dimension proprement sociale des aspirations populaires, tant en deux décennies de démocratisation, les challengers politiques civils semblent s'être davantage préoccupés de leurs carrières et de leurs prébendes que de l'amélioration véritable des conditions de vie du peuple. La quasi absence de transformation sociale significative, opérée politiquement ou par voie parlementaire durant toute cette période, a tendu à creuser graduellement un fossé entre les prétendants civils et les couches sociales défavorisées, lesquelles sont alors vite devenues des proies faciles du clientélisme politique du régime de Tandja, en quête d'une restauration autoritaire depuis 1995.

Aussi, il est urgent de mettre en avant la redéfinition d'une nouvelle assise démocratique plus en phase avec les déterminants majeurs du développement national que sont notamment la santé, l'éducation, l'emploi et le pouvoir d'achat. De la satisfaction de ces priorités à travers la mise en œuvre de politiques économiques et sociales hardies et de l'application d'une gouvernance démocratique à tous les échelons de l'Etat et du secteur privé, dépendront largement la qualité et la pérennité de l'édifice démocratique.

**«Transition vers la démocratie au Niger :
analyses et propositions pour bâtir un
véritable Etat de droit et réaliser des
avancées démocratiques»**

RAPPORT DE SYNTHÈSE DES JOURNÉES DE RÉFLEXION
ORGANISÉE PAR L'ANDDH ET ALTERNATIVE ESPACES CITOYENS
HÔTEL TÉNÉRÉ, NIAMEY LES 13 ET 14 MARS 2010

« La transition face aux enjeux sécuritaires dans le Nord du pays et à la crise alimentaire »

(Sous la présidence de Pr Khalid Ikhiri, Président de l'ANDDH, avec Professeur Djibo Hamani, Historien et Enseignant-chercheur à l'Université Abdou Moumouni, et M. Mamoudou Hassane, Secrétaire exécutif de Mooriben)

Après les mots de bienvenue du Secrétaire général de l'association Alternative Espaces Citoyens, les travaux des journées de réflexion ont démarré avec un panel sur le sous-thème *« La transition face aux enjeux sécuritaires dans le Nord du pays et à la crise alimentaire »*, sous la présidence du professeur Khalid Ikhiri, Président de l'ANDDH. Ce panel devrait permettre d'aborder la problématique de la sécurité dans ses différents aspects, en rapport notamment avec ses conséquences prévisibles sur la transition vers la démocratie ; car, il est apparu que l'insécurité dans le Nord du pays peut, dans le contexte actuel de crise alimentaire, prendre de l'ampleur et contrarier sérieusement tous les efforts de retour à une vie constitutionnelle normale.

Intervenant dans le cadre de ce panel, le professeur Djibo Hamani, Historien et Enseignant-chercheur à l'Université Abdou Moumouni, précise que *« l'insécurité dans le Nord du pays tire ses racines de la logique coloniale que toutes les générations des dirigeants du Niger indépendant n'ont pas su stopper jusque-là »*. L'historien affirme d'une part que le colonisateur français a traité le Niger comme une zone stratégique permettant de relier en un ensemble unique ses possessions d'Afrique équatoriale, d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest ; et d'autre part, que l'entreprise coloniale a consisté, entre autres, à détruire le commerce transsaharien et le tissu industriel local, entraînant du coup une paupérisation des populations nomades. Cette logique destructrice n'a pas été abandonnée après l'accession du pays à l'indépendance en 1960 ; car, les dirigeants ont même oublié la tentative, par le biais de l'OCRS, de détacher les régions sahariennes du Niger, du Mali et de l'Algérie, pour en faire un département français.

Après cette précision, le professeur Djibo s'est lancé dans le débat par un réquisitoire sévère contre les élites dirigeantes : *« la démocratie, en tant que système politique où le peuple est aux commandes directement ou par l'intermédiaire de représentants qui expriment son point de vue et agissent en son nom, n'a jamais existé au Niger »*. Selon l'éminent historien, *« le Niger dit indépendant, n'a fait que poursuivre l'expérience coloniale faite de rupture avec le pays réel, de fracture entre le peuple et ses dirigeants, de mépris pour tout ce que notre peuple a emmagasiné comme expérience historique, de refus de lui faire confiance pour expérimenter des voies nouvelles, originales et pourquoi pas audacieuses, pour le sortir d'une pauvreté qui ne fait que s'aggraver depuis l'invasion coloniale, une paupérisation masquée, depuis l'indépendance, par les transferts opérés des couches populaires vers une fraction infime de la nation qui devient milliardaire, construit des immeubles à plusieurs niveaux, gonfle ses comptes à l'étranger au moment même où notre PIB ne fait que dégringoler »*.

Selon le professeur Djibo, il est frappant de constater que dans les moments de crise, *« les débats se focalisent le plus souvent sur la question des institutions et laissent peu de place à la question de l'accès à une vie meilleure »*. S'il est vrai que le Niger a besoin d'institutions qui *« encouragent l'effort, récompensent le mérite, sanctionnent la médiocrité, la paresse, l'absence d'initiatives et la prévarication »*, l'éminent historien rappelle que ces institutions doivent

s'inscrire clairement dans le cadre d'un projet national et d'un grand rêve qui marqueraient une rupture et une sortie du schéma colonial. La résurgence des rebellions armées s'explique d'ailleurs, selon l'historien, par le fait que les régimes précédents n'ont jamais formulé un tel projet et un tel rêve.

A ce propos, le professeur Djibo estime que l'abandon quasi-total de la partie Nord du pays est une voie ouverte à toute forme d'insécurité ; car, n'importe quel groupe criminel (trafiquants d'armes, de drogues, de personnes ou de fausses monnaies) peut transformer cette partie en un sanctuaire. La présence d'Al Qaida dans cette région témoigne d'ailleurs de la porosité des frontières nigériennes, affirme le professeur Djibo, qui pense que le terrorisme est avant tout l'expression d'un problème interne aux pays arabes, notamment dans leurs rapports avec l'Occident. Le conférencier soutient que *« le risque est très grand de voir les problèmes sécuritaires ressurgir, notamment dans le Nord du pays où le retour de la paix est encore précaire »* ; car, souligne-t-il *« les responsables nationaux et étrangers ne se sont pas préoccupés de l'intégration de la zone Nord qui constitue les ¾ du pays à l'activité industrielle grandissante qui s'y développe »*.

En conclusion, le professeur Djibo Hamani estime que *« si nous voulons réaliser le rêve national qui nous a manqué, il nous faut aller à la conquête de notre territoire, organiser le pays pour que les possibilités qu'offre son espace nous permettent, entre autres, d'exploiter au maximum sa position géostratégique favorable, de rendre efficaces ses centres de recherche et d'enseignement supérieur et de nourrir sa population »*. Ce dernier point constitue un enjeu important, affirme-t-il, surtout en cette période où le pays connaît une des plus graves crises alimentaires de son histoire.

A la suite de cette intervention du professeur Djibo Hamani, la parole a été donnée à M. Mamoudou Hassane, Secrétaire Exécutif de Mooriben, pour faire un état des lieux de la situation alimentaire dans le pays. Se basant sur l'enquête rapide menée en décembre 2009 par les services de l'État, le Secrétaire Exécutif de Mooriben estime que la situation alimentaire se caractérise par un déficit céréalier estimé à environ 410.661 tonnes de céréales et un déficit fourrager record estimé à 16 137 329 tonnes de matières sèches, représentant 66,8% des besoins du cheptel national. Les chiffres officiels indiquent que plus de 7 millions de Nigériens sont confrontés à des problèmes d'accès à l'alimentation, notamment dans les régions de Tillabéri, Tahoua, Diffa et Zinder. Suivant les résultats de la même enquête, plus de 2.663.538 de personnes, soit 20%, souffrent d'une vulnérabilité sévère et 38,3% sont dans une situation de vulnérabilité modérée.

Selon le conférencier, la crise alimentaire de cette année peut, non seulement entraîner des conséquences terribles sur les plans économique, social et environnemental, mais aussi saper la stabilité du pays. Les zones pastorales étant l'épicentre de l'insécurité, le conférencier estime qu'il faut craindre une recrudescence de l'insécurité, préjudiciable au processus de restauration de la démocratie. Avec la hausse vertigineuse et généralisée des prix des céréales sur les marchés, le risque est grand de voir cette crise aggraver la situation alimentaire des ménages qui, d'ores et déjà, sont obligés de réduire le nombre de repas par jour. Les femmes et les enfants sont, comme toujours, les plus affectés par cette crise. Le Secrétaire Exécutif de Mooriben estime que la situation actuelle peut entraîner, si l'on n'y prend garde, *« une élévation du taux de mortalité maternelle et infantile juvénile, une migration précoce massive des populations des zones vulnérables (rurales) vers les centres urbains ou les pays voisins, aggravant subséquentement toute forme d'insécurité urbaine, sans oublier la perte des bras valides »*.

Depuis le début de l'année, le conférencier rapporte que les populations ont commencé à développer diverses stratégies d'adaptation, notamment la pratique des cultures maraîchères, l'endettement, les migrations vers les centres urbains ou certains pays voisins. Dans certaines zones, elles développent aussi des stratégies de détresse telles que la consommation des plantes sauvages, le retrait des enfants de l'école et la vente des moyens de production (matériel agricole, terres, femelles reproductrices etc.). Sur le plan pastoral, du fait de l'assèchement précoce des points d'eau conjugué à une insuffisance de plus en plus croissante de pâturage, M. Mamoudou Hassane note *«une transhumance précoce des éleveurs de la région Nord vers le Sud, à la recherche de pâturage ou des résidus des récoltes»*. Le conférencier note également une détérioration des termes de l'échange en défaveur des pasteurs, contraints d'adopter diverses stratégies d'adaptation à la crise, notamment le déstockage des animaux, l'approvisionnement en complémentation d'aliment de bétail et la transhumance.

Au regard de la gravité de la situation alimentaire, le conférencier estime que *« les autorités en place doivent prendre des mesures urgentes pour atténuer les souffrances des populations et éviter le pire »*. Les mesures urgentes sont notamment l'approvisionnement des ménages en céréales au moyen de la vente à prix modéré, la distribution de revenus aux ménages vulnérables au moyen d'une stratégie de *« cash for work »*, l'appui aux centres de récupération des enfants malnutris, la création et le renforcement des cantines scolaires. Le conférencier estime que ces mesures d'urgence ne suffiront pas à juguler la présente crise alimentaire ; il est impératif également de songer dès maintenant à des mesures d'accompagnement telles que l'approvisionnement des ménages en intrants agricoles et en intrants zootechniques.

En conclusion, le Secrétaire Exécutif de Mooriben estime qu'il faut procéder, à la fin de cette crise, *«à la réhabilitation des populations et des zones affectées, en reconstituant le stock national de sécurité alimentaire et celui des banques céréalières, en prenant en charge la dette des ménages, en reconstituant le cheptel national et en organisant le retour de la transhumance»*. Le Secrétaire Exécutif souligne aussi la nécessité d'envisager rapidement des mesures préventives au plan politique et institutionnel comme l'adoption d'une politique agricole fondée sur la souveraineté alimentaire, l'application de la recommandation de Maputo qui accorde 10% du budget à l'agriculture, la modernisation de l'agriculture, le renforcement des systèmes d'alerte précoce et l'amélioration de la fiabilité des statistiques agricoles.

A l'issue des débats engagés suite à ces précieuses communications, il ressort les idées forces suivantes :

Les intervenants ont été unanimes à souligner la nécessité et l'urgence de s'attaquer, dès maintenant, au dossier du conflit armé dans le Nord du pays ; car, il n'est pas exclu que les hostilités reprennent et qu'elles entraînent un dérapage du processus de restauration de la démocratie actuellement en cours au Niger. S'il est réjouissant de constater que les différents fronts de rébellion ont accepté de déposer les armes, il importe de garder à l'esprit qu'aucun accord digne de ce nom n'a été formellement signé entre les autorités nigériennes et ces fronts. Les Nigériens ignorent totalement d'ailleurs les conditions dans lesquelles ces fronts ont accepté de déposer les armes ; et tout indique que plusieurs centaines de combattants de ces fronts semblent attendre la concrétisation des promesses qui leur auraient été faites.

S'inscrivant dans la droite ligne des idées défendues par le professeur Djibo Hamani, de nombreux intervenants estiment que la seule solution durable à la récurrence des conflits armés dans le Nord, reste et demeure la reconquête du Sahara, qui représente $\frac{3}{4}$ du territoire nigé-



rien et qui est le berceau historique de la plupart des communautés nationales. Dans cette optique, d'aucuns pensent que **les autorités de transition peuvent et doivent prendre la décision de créer de nouvelles régions autour de Bilma, N'gourti, Tasker et Tassara, et de nouveaux départements autour d'In Abangarit, Tintelleust, Termit, Tillia, etc.** Cette décision est visiblement plus aisée pour le CSRD que pour ceux qui viendront après la transition ; car, ces derniers pourraient être influencés par les désirs de leurs militants ou de leurs électeurs, et favoriser des centres qui ne sont pas stratégiquement les meilleurs.

Conscients des problèmes que soulève une nouvelle subdivision administrative qui viserait à créer de nouvelles entités dans des zones très peu peuplées, les partisans de cette option soulignent que c'est le seul moyen de reconquérir et intégrer efficacement au reste du pays ces vastes espaces devenus aujourd'hui des « no man's land » livrés aux trafiquants de tout genre. Cette option pourrait susciter de sérieuses réticences, voire de farouches résistances au sein de l'opinion ; car, nombreux sont ceux qui ne se préoccupent de ces zones que pour les immenses richesses minières et pétrolières dont recèlent leur sous-sol. Les réticences et résistances peuvent être alimentées, notamment par l'importance des coûts liés à la création des nouvelles entités administratives ; mais, certains rappellent que c'est sur ces zones que le pays compte aujourd'hui pour tirer les ressources lui permettant de sortir de la misère, et que le bon sens voudrait que ces ressources soient utilisées pour justement booster une véritable industrialisation et un développement harmonieux dans le pays. **La création de nouvelles entités administratives dans les régions désertiques n'est pas seulement un moyen de juguler la récurrence des rébellions armées ; elle s'inscrit aussi dans le cadre d'un projet politique et d'un rêve national visant à enraciner dans les consciences que le Sahara est une partie intégrante du territoire nigérien, qu'il n'est pas question d'abandonner à des forces centrifuges.**

Les intervenants ont beaucoup insisté sur la nécessité de garantir la transparence dans le domaine des industries extractives au Niger. Les contrats miniers et pétroliers signés par les autorités précédentes doivent être rendus publics ; ils doivent même faire l'objet d'audit et de contrôle afin de s'assurer que les intérêts de l'État nigérien et des populations locales ont été préservés. Concernant les industries extractives, plusieurs intervenants estiment que **la part des revenus affectée aux communautés locales doit être rehaussée pour éviter des frustrations pouvant engendrer des conflits.** La clé de répartition des revenus tirés provenant de l'exploitation minière et pétrolière doit, selon certains intervenants, figurer dans la future constitution. Les procédures d'attribution des permis d'exploration et d'exploitation, ainsi que des avantages fiscaux prévus par les codes miniers et pétroliers, doivent être améliorés dans l'intérêt de l'État nigérien.

S'agissant de la crise alimentaire, la plupart des intervenants ont salué la reconnaissance officielle par les autorités de transition de la gravité de la situation ; car, cette reconnaissance officielle marque une heureuse rupture d'avec la politique de l'autruche devenue la règle sous le régime précédent. **Les intervenants recommandent aux autorités de transition de garantir, dans l'immédiat, un approvisionnement des ménages en céréales au moyen de la vente à prix social ou à travers des distributions gratuites suivant les cas.** Certains intervenants ont particulièrement insisté sur la nécessité de protéger les citoyens contre les agissements des commerçants véreux qui pourraient spéculer sur les prix des produits de première nécessité. L'urgence de la situation commande même, selon certains, que soient prises des mesures visant à faire baisser les prix des céréales sur le marché. Compte tenu de la vulnérabilité des enfants, certains intervenants ont recommandé aux autorités de transition d'appuyer les centres de récupération des enfants malnutris ainsi que la création et le renforcement des canti-

nes scolaires. Ces mesures sont d'autant plus indispensables que la crise alimentaire peut entraîner un abandon scolaire massif, en particulier en milieu rural et pastoral.

Outre l'approvisionnement des ménages en céréales et aliments pour le bétail, il est important que les autorités de transition se soucient également de la préparation de la prochaine campagne agropastorale ; et dans ce cadre, il importe de garantir l'accès des producteurs aux intrants agricoles (semences et engrais) et aux produits zootechniques et vétérinaires, sans oublier l'appui aux productions maraîchères. Compte tenu des leçons du passé, les autorités doivent assurer une meilleure coordination des interventions humanitaires et veiller au respect scrupuleux des normes propres à de telles interventions. **Il s'agit de juguler cette crise de manière efficace et efficiente, en ayant à l'esprit que le succès de la transition en dépend largement ; car, personne ne conçoit qu'il soit possible pour le pays de renouer avec la démocratie dans un contexte de famine généralisée.**

Selon de nombreux intervenants, la présente crise alimentaire devrait être une opportunité pour l'ensemble des forces politiques et sociales, d'engager une réflexion de fond sur les voies et moyens d'éradiquer la faim et la malnutrition au Niger. La présente crise traduit clairement l'échec des politiques publiques poursuivies au cours des deux dernières décennies sous la houlette des institutions financières internationales ; elle démontre éloquemment que le problème de la faim et de la malnutrition ne saurait être réglé durablement sans des investissements conséquents dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage. Les actions de plaidoyer autour de cette crise alimentaire, qu'elles soient le fait des autorités ou des organisations de la société civile, doivent prendre en compte la nécessité d'une réponse durable ; car, s'il est impératif de venir au secours des millions d'hommes et femmes confrontés à la faim, **il est tout aussi urgent de songer à garantir l'autosuffisance alimentaire du pays.**

*« Les défis majeurs de la transition au Niger :
préserver les espaces de liberté et combattre
l'impunité à travers une justice transitionnelle
en vue d'une réconciliation nationale »*

(Sous la présidence de Dr Abdoulaye Niandou Souley, Enseignant-chercheur, avec M. Abdourahamane Gayakoye, Magistrat et Dr Souley Adj, Socio-politologue, Enseignant-chercheur à l'Université Abdou Moumouni)

Abordant ce sous-thème, le Magistrat Gayakoye Abdourahamane souligne que le dénominateur commun des trois (3) coups d'Etat militaires enregistrés au cours de ces 20 dernières années de démocratisation reste la crise institutionnelle ; et qu'à chaque fois, le pays s'est retrouvé dans une période de transition, avec ses rituels d'élaboration de nouveaux textes et de recherche de solutions aux graves crimes économiques constatés auparavant. Le magistrat relève que les différents régimes de transition ont tous mis en place des commissions chargées d'établir les responsabilités ; mais, « *dès que les civils reviennent au pouvoir à l'issue des élections, les promesses et professions de foi sur la bonne gouvernance et la lutte contre l'impunité sont très vite enterrées et oubliées* ».

Selon M. Gayakoye, alors que les citoyens s'attendent légitimement à ce que les criminels soient punis conformément aux lois, « *on retombe dans le cycle habituel des modifications des textes, des nominations des criminels à la tête des institutions de la République, des restrictions des libertés et de caporalisation de la justice* ». Partant de ce triste constat, le Magistrat estime que « *les périodes de transition doivent constituer des moments forts de réflexion et d'action en vue non seulement de juguler la crise survenue, mais également de lui apporter des solutions durables pour l'avenir* ». Le Niger devrait, affirme-t-il, prendre l'exemple sur les pays où il a été institué une justice transitionnelle pour juger les auteurs des graves crimes et violations des droits humains, et indemniser les victimes afin de favoriser une réconciliation nationale en combattant l'impunité.

S'appuyant sur les exemples du Rwanda et de l'ex-Yougoslavie, le Magistrat soutient que « *le défi majeur pendant cette période de transition, consiste à mener des enquêtes approfondies et à transmettre les dossiers entre les mains de la justice en vue de combattre efficacement l'impunité et non de créer des commissions* ». Reconnaisant que la justice nigérienne demeure relativement impuissante face à l'impunité et à certaines violations des libertés et de la constitution, le Magistrat estime que « *le combat contre l'impunité suppose logiquement une réflexion collective visant à chercher les causes des dysfonctionnements du système judiciaire nigérien et à y apporter des solutions adéquates et durables* ».

Intervenant sur le même sous-thème, le Socio-politologue Souley Adj, attire l'attention sur le fait que plusieurs obstacles peuvent entraver la lutte contre l'impunité dans le contexte politique actuel de transition. Le conférencier souligne notamment que « *la junte militaire au pouvoir peut elle-même tenter de protéger certaines personnes, en particulier certains de ses membres qui ont participé à la gestion antérieure et qui pourraient être amenés à répondre de certains faits graves, tels que les actes de violation des droits humains perpétrés dans le cadre du conflit armé dans le Nord et les coups d'état militaires antérieurs de 1996 et 1999* ». Cette



réserve du conférencier se fonde sur le fait que la transition actuelle n'est pas le fruit d'un mode d'intervention populaire pouvant favoriser l'instauration d'une véritable justice transitionnelle.

Selon Dr Souley Adji, le succès de la lutte contre l'impunité pendant cette période de transition suppose à la fois une volonté politique claire de la junte militaire à s'engager dans cette voie et un rapport de forces politique favorable à une telle entreprise. Le conférencier doute que ces deux conditions préalables soient pour l'instant réunies ; car, certains ténors de la junte militaire ne sont pas eux-mêmes des hommes neufs susceptibles d'aller au delà des professions de foi. Le sociologue souligne que la lutte contre l'impunité peut être plombée également par le poids non négligeable des rapports sociaux et de la mentalité même des Nigériens qui ont tendance à tout laisser entre les mains de Dieu, plutôt que d'engager des contentieux devant les tribunaux.

En conclusion, le conférencier estime que *« les défis majeurs pendant cette période de transition demeurent la bataille pour préserver les libertés collectives et individuelles, la lutte contre l'impunité, la participation des citoyens dans la vie publique, la mise en place d'institutions devant efficacement prendre en charge les véritables préoccupations des citoyens »*.

Suite à ces deux brillantes communications, les débats engagés ont fait ressortir les idées forces suivantes :

Au cours de ces vingt (20) dernières années, **la persistance de l'impunité a sérieusement érodé la confiance des citoyens nigériens envers les institutions de la République et les dirigeants politiques**. Les intervenants estiment que les autorités de transition doivent poser les jalons, à travers notamment la réforme constitutionnelle en chantier, d'une lutte implacable contre l'impunité. Il s'agit tout d'abord de l'impunité des hommes politiques et de leurs complices, qui pillent les ressources publiques et se retranchent derrière des immunités ou des privilèges de juridiction pour se soustraire à toute poursuite judiciaire ; ensuite, celle des fonctionnaires de l'Etat, qui détournent les deniers publics en se cachant derrière les partis politiques au pouvoir, et des responsables des forces de défense et de sécurité, qui exécutent des ordres manifestement illégaux et rackettent les citoyens ; et enfin, celle de certains magistrats qui, pour la course aux postes de responsabilité, rendent des décisions de complaisance.

La plupart des intervenants ont aussi plaidé pour la transmission de tous les dossiers des crimes et abus connus, non pas à une commission quelconque, mais à la justice pour les traiter conformément à la règle de droit. Le traitement des dossiers par la justice est la seule garantie que les principes fondamentaux de la présomption d'innocence et du procès équitable avec respect des droits de la défense, seront observés. Compte tenu du fait que la justice nigérienne est elle-même gangrenée par la corruption, les intervenants insistent sur la nécessité d'opérer une réforme profonde du système judiciaire nigérien afin de rendre la justice indépendante et recréer la confiance des justiciables envers les juges. Les principes généraux de cette réforme devront être formulés dans le futur texte constitutionnel envisagé par les autorités de la transition.

« Quelles réformes constitutionnelles pour garantir un fonctionnement démocratique des institutions ? »

(Sous la présidence de M. Abdoulaye Dan Rani, Juriste, avec Pr Mahamadou Tidjani Alou, Enseignant-chercheur et Dr Alkach Alhada, Enseignant-chercheur, Université Abdou Moumouni)

Selon le professeur Mahamadou Tidjani Alou, les débats constitutionnels en cours au Niger en vue de garantir un fonctionnement stable et démocratique des institutions, doivent tenir compte de trois (3) facteurs majeurs découlant des expériences politiques vécues par le pays. Le premier facteur est lié au fait que le Niger est héritier d'une longue et forte tradition autoritaire résultant d'une part, de la période coloniale caractérisée par une administration hyper forte ; et d'autre part, des quatorze (14) années de régime de parti unique essentiellement basé sur une violence préliminaire, prolongées par une quinzaine d'années de régime militaire d'exception. Ces périodes sombres de l'histoire politique nigérienne ont enfanté chez les élites politiques *« une mentalité bâtie sur une conception totalitariste du pouvoir qui ne conçoit pratiquement pas qu'un texte puisse jouir d'une autorité qui ne soit celle qui tient du bon vouloir du chef »*.

Le second facteur à prendre en compte est la persistance de ce que le professeur Tidjani appelle « une culture chefferiale », vérifiable même chez le citoyen ordinaire. Le conférencier souligne que la prégnance de cette « culture chefferiale » est d'autant plus forte que *« presque chacun, pour peu qu'il dispose d'une portion de pouvoir ou de fortune, développe une propension à en abuser, à avoir des gens à lui et à gérer de façon patrimoniale »*. L'illustration parfaite de cette situation est, selon le professeur Tidjani, la tendance à une apologie démesurée des « fadas », qui renvoient à l'idée de la cour royale. Le conférencier rappelle qu'il ne faut pas oublier que les élites politiques nigériennes ont été socialisées sous des régimes non démocratiques, voire franchement autoritaires, dont elles reproduisent inlassablement les méthodes.

Le troisième facteur important est lié au fait que les débats démocratiques sont singulièrement orientés vers la conquête et la gestion de pouvoir, sans se soucier du contenu démocratique du texte constitutionnel en termes des droits consacrés en faveur des citoyens. A ce sujet, le professeur Tidjani fait remarquer que *« tous les débats constitutionnels sont non seulement réduits à une affaire des élites politiques, loin de la participation des citoyens, mais aussi particulièrement orientés vers la fixation des verrous constitutionnels permettant de garantir l'alternance au pouvoir »*.

Le quatrième facteur tient au fait que tous les acteurs développent paradoxalement une forte tendance à ériger l'armée en arbitre du jeu démocratique. Le conférencier fait remarquer à ce propos que, même si les acteurs se gardent d'en appeler ouvertement à une intervention de l'armée sur la scène politique, il est frappant de constater qu'à chaque épisode d'une crise politique, tout le monde s'attend à une telle intervention ; ce qui, selon lui, laisse penser que l'idée d'une armée arbitre du jeu démocratique est dans une certaine mesure fortement intériorisée tant par les élites politiques que par les citoyens ordinaires.



Aussi, le professeur Tidjani soutient qu'*« il importe d'axer les réflexions non seulement sur le contenu démocratique de la prochaine constitution, mais aussi sur des mécanismes devant efficacement garantir la responsabilité politique et l'obligation de redevabilité, et promouvoir l'intérêt général en vue de solidifier nos institutions »*. La prise en compte des trois facteurs ci-dessus évoqués dans le cadre de la rédaction de la future constitution nigérienne est une condition nécessaire pour réaliser des avancées démocratiques, affirme-t-il.

Abondant dans le même sens, le second conférencier, Dr Alkach Alhada, Maître de conférences à la FSEJ, partage l'analyse de son prédécesseur sur la tendance des élites politiques à banaliser la règle de droit ; tout en soulignant que cette attitude néfaste n'est pas sans lien avec les procédures d'adoption de nos textes constitutionnels et leurs contenus expérimentés jusque-là. Selon Dr Alkach, *« les textes constitutionnels nigériens, à l'exception notoire de la Constitution de 1992, ne sont que l'expression de la volonté des différentes juntes militaires et de quelques techniciens acquis à elles »*. En règle générale, le peuple est non seulement tenu à l'écart dans le processus d'adoption des Constitutions mais aussi, pratiquement exclu et dépourvu de tout rôle dans le contrôle du jeu démocratique.

S'appuyant sur les expériences récentes au Niger, le conférencier estime que la réforme constitutionnelle en cours doit tenter de résorber quatre (4) préoccupations importantes, dont la première est relative au processus même d'élaboration du texte fondamental. Sur le plan procédural, il préconise de *« mettre fin à l'exclusion des citoyens non seulement dans le processus d'élaboration du prochain texte constitutionnel, mais aussi lors de son adoption pour que celui-ci soit réellement l'expression véritable du peuple nigérien, et qu'il bénéficie d'une très grande légitimité »*. Le conférencier pense que la future constitution aurait une force plus grande si justement elle est élaborée et adoptée suivant des modalités faisant intervenir le peuple en tant que seul détenteur de la souveraineté.

Outre cette préoccupation, Dr Alkah estime que *« le texte constitutionnel doit régler le problème de l'inefficacité du pouvoir exécutif né de la politique du partage de pouvoirs, du fait que le Président de la République est élu à deux tours, sur la base d'un jeu d'alliances au sein d'un groupe de partis dont il peut être prisonnier »*. Sur ce point, le conférencier s'interroge *« s'il ne faut pas envisager l'élection du Président de la République à un seul tour, ou alors explorer le système politique américain où le Président de la République dispose d'une large possibilité de constituer son administration »*.

Si aucune de ces deux options n'est retenue, le conférencier pense qu'il est possible d'envisager une autre préconisant que la désignation de certains hauts fonctionnaires clefs soit assujettie à un mécanisme constitutionnel de contrôle de probité morale ou toute autre garantie d'indépendance des influences partisans. Cette procédure particulière peut concerner les institutions de veille de la démocratie, notamment la Cour constitutionnelle, le Conseil supérieur de la communication, le Conseil économique, social et culturel, la Commission nationale de droits des l'homme et des libertés fondamentales, la Commission électorale nationale indépendante, etc.

Les deux autres préoccupations sont relatives, l'une à l'inefficacité du pouvoir parlementaire, et l'autre au poids de la chefferie traditionnelle dans l'administration nigérienne. Le conférencier estime que la première, à savoir l'inefficacité du pouvoir parlementaire, peut être réglée à travers la définition des critères de compétence qui ne se justifient pas forcément par un niveau élevé de formation ; tandis que la seconde, à savoir le poids de la chefferie traditionnel-

le, elle peut se résoudre par une décision politique visant à renforcer le processus de la décentralisation. Le conférencier estime que ces deux solutions peuvent améliorer la qualité de la démocratie nigérienne et résoudre durablement les problèmes concrets auxquels elle a été confrontée ces dernières années.

A l'issue des débats engagés suite à ces deux communications, il est ressorti les idées ci-dessous :

La plupart des intervenants soutiennent que **le processus d'élaboration et d'adoption de la future constitution doit être le plus démocratique possible en vue de permettre aux citoyens de faire prendre en compte leurs préoccupations**. Les intervenants estiment que l'élaboration de la future constitution ne doit pas être l'affaire du seul comité technique préconisé par les autorités de la transition ; elle doit être l'affaire de tous les acteurs sociaux et politiques pour bénéficier d'une très grande légitimité populaire. Dans cette optique, certains préconisent que soient organisées des consultations populaires permettant aux citoyens de s'approprier le contenu du projet de texte constitutionnel et de faire des observations et amendements, avant qu'il ne soit soumis à la sanction référendaire dans des conditions d'une très grande transparence. S'appuyant sur le constat de déficit de légitimité des précédentes constitutions fait par Dr Alkach, **certaines intervenants estiment qu'il convient de définir un seuil de participation populaire pour la validité des résultats du référendum constitutionnel** ; car, ils pensent que c'est une façon concrète de marquer toute l'importance d'un référendum constitutionnel et de sacraliser la constitution elle-même en tant que texte fondamental.

Au cours des débats, plusieurs intervenants se sont largement appesantis sur la nécessité de prévoir dans la future constitution des mécanismes accessibles favorisant un réel contrôle citoyen de l'action publique. Ces intervenants ont plaidé notamment pour **la reconnaissance du droit de saisine de la Cour constitutionnelle par tout citoyen ou à défaut, par des organisations de la société civile (syndicats, associations, ONGs)** ; de même qu'ils ont insisté sur la nécessité de consacrer le droit pour les organisations de la société civile de se constituer parties civiles devant les cours et tribunaux, en vue de veiller au respect des droits et des libertés des citoyens. Les intervenants ont également recommandé que la future constitution consacre la possibilité pour les citoyens de susciter l'adoption ou la modification des lois par l'institution d'un mécanisme de communication entre les citoyens et le parlement ; et pourquoi pas, **la possibilité de prendre l'initiative d'un référendum révocatoire contre toute autorité élue qui se rendrait coupable d'une violation des droits humains ou d'une indécatesse dans la gestion des biens publics**.

Les débats sur les réformes constitutionnelles ont été l'occasion également d'évoquer la question des élections au Niger. Sur ce point, plusieurs intervenants n'ont pas manqué de stigmatiser l'importance de plus en plus accrue de l'argent dans le jeu électoral. L'achat des voix, sous différentes formes, est devenu un trait commun de toutes les élections ; au point où les commerçants ont pris un poids considérable sur l'échiquier politique, avec comme conséquence une généralisation de la corruption. Certains intervenants estiment **qu'il est impératif de prévoir dans les futurs textes fondamentaux, des dispositions permettant de réduire considérablement l'importance de l'argent dans le jeu électoral** ; notamment à travers une réduction significative des montants des cautions exigées aux candidats et des **mesures de contrôle et de répression de l'achat des voix**. Ces mesures sont d'autant plus indispensables qu'elles constituent le seul moyen efficace de favoriser un renouvellement de la classe politique et une participation accrue à la vie publique des personnes issues des couches populaires, en particulier les femmes.



Sur le choix du type du régime approprié pour le Niger, la plupart des intervenants estiment que l'important n'est pas de s'enliser dans un débat parfois stérile sur les différents modèles connus, à savoir les régimes présidentiel, semi-présidentiel et parlementaire. **L'essentiel est que la future constitution consacre effectivement le principe de la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) de façon à ce que chaque pouvoir puisse jouer efficacement son rôle et que la tendance au totalitarisme puisse être freinée.** Certains intervenants ont mis un accent particulier sur la nécessité de renforcer et de protéger le pouvoir législatif ; et dans cette optique, ils préconisent notamment la définition des critères de compétence pour l'exercice de la fonction parlementaire, le renforcement de l'encadrement technique des députés et l'interdiction pour eux de prendre part à des marchés publics.

S'agissant des institutions de la République, la plupart des intervenants estiment qu'il est important de renforcer l'indépendance de ces institutions vis-à-vis du pouvoir exécutif. Cette proposition concerne spécifiquement les institutions de veille de la démocratie telles que la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le Conseil supérieur de la communication et le Conseil économique, social et culturel, dont les attributions, la composition et le fonctionnement doivent être définis de façon à les rendre efficaces. Concernant les autres institutions telles que la Médiature et le Haut conseil des collectivités territoriales, certains intervenants se sont interrogés sur la pertinence de garder de telles institutions qui ne servent dans la réalité qu'à caser certains politiciens.

Enfin, la plupart des intervenants estiment **qu'il serait inadmissible que la future constitution prévoit des dispositions accordant une amnistie aux auteurs des coups d'état militaires** ; car, de telles dispositions conforteraient et encourageraient l'intrusion de l'armée sur la scène politique, qui doit d'ailleurs être clairement criminalisée de l'avis de certains. La future constitution doit définir la place de l'armée dans la vie de la Nation et proclamer le principe de la subordination des militaires aux autorités civiles élues par le peuple. Certains intervenants estiment que la question de l'amnistie des auteurs des coups d'état militaires, même si elle ne doit pas être consacrée par la constitution, reste une question difficile à évacuer ; et ils préconisent que cette question fasse plutôt l'objet d'une loi d'amnistie spécifique dont la finalité est de rassurer les militaires actuellement au pouvoir et d'éviter que l'incertitude quant à leur avenir, conduise à un dérapage du processus de retour à une vie constitutionnelle.

« Promouvoir, défendre et protéger les droits humains et les libertés individuelles et collectives »

(Sous la présidence de Pr Khalid Ikhiri, Président ANDDH, avec M. Abdoulaye Dan Rani, Juriste, BEN-ANDDH, et Dr Oumarou Narey, Juriste, enseignant-chercheur à l'Université Abdou Moumouni)

Selon le premier conférencier, Dr Oumarou Narey, les droits de l'homme sont les garanties de droit universelles qui protègent les individus et les groupes de tous actes portant atteinte aux libertés fondamentales et à la dignité humaine. En ce qu'ils sont centrés sur la dignité de l'être humain, les droits humains ainsi que les libertés individuelles et collectives, sont garantis au plan international par les instruments juridiques internationaux et au plan national par des lois. Les droits humains s'imposent à l'Etat et aux particuliers et on ne peut ni y déroger, ni les retirer ; autrement dit, ils sont réputés imprescriptibles, obligatoires, interdépendants et universels.

S'il est vrai que l'Etat du Niger est partie prenante à l'essentiel des instruments juridiques internationaux et régionaux l'obligeant à promouvoir, défendre et protéger les droits humains, Dr Narey fait remarquer que toutes les constitutions nigériennes ont laissé de côté un certain nombre de droits qui méritent aujourd'hui plus d'attention ; il s'agit notamment du droit à l'alimentation, du droit à un logement décent, du droit à la paix et à la sécurité, du droit à la sécurité sociale, du droit au développement, du droit de demander et de recevoir l'asile, du droit à un niveau de vie suffisant, qui comprend le droit d'être à l'abri de la faim, le droit à l'eau potable, etc.

Abordant les mécanismes de protection, Dr Narey estime que « *les constitutions antérieures n'ont fait qu'effleurer la question de la garantie des droits humains* ». A la lettre, elles ne prévoyaient que deux gardiens suprêmes : le Président de la République, qui a la mission générale de veiller au respect de la Constitution, et l'autorité judiciaire selon les normes à protéger. Quant à la protection des droits constitutionnels, elle est partagée entre d'une part la Cour constitutionnelle qui contrôle les lois organiques, les lois non promulguées et les traités avant leur ratification, et d'autre part les juges judiciaires et administratifs qui, eux, contrôlent respectivement les actes privés et administratifs en l'absence de loi ou traité applicable.

Le conférencier souligne que les mécanismes de protection des droits humains présentent des limites pratiques et théoriques. On peut ainsi se heurter à leur dysfonctionnement (coût des procédures, délais trop longs, etc.) ou à des lacunes. Pour illustrer son propos, le conférencier fait remarquer que « *la protection des droits constitutionnels est subordonnée à la saisine de la Cour constitutionnelle qui, elle, en dehors des lois organiques, est facultative et intervient avant promulgation* ». Le conférencier note qu'une loi liberticide non déférée par les autorités politiques (Président, Premier Ministre ou Députés), peut rester valide et ne peut être écartée que si, au cours d'un procès, un citoyen soulève l'inconstitutionnalité de cette loi ou bien lorsqu'un juge ordinaire lui oppose un acte international. Dans ce cas, Dr Narey souligne que « *la protection consiste moins à garantir des droits prédéterminés qu'à imposer la conception que leurs gardiens s'en font* ». L'Etat n'est donc pas soumis aux droits, mais à l'interprétation qu'en donnent leurs gardiens.



S'agissant des mécanismes de promotion, les constitutions nigériennes ne sont pas très explicites, selon Dr Narey ; elles se limitent à énoncer les missions assignées aux deux principales institutions de veille de la démocratie à savoir la Commission des droits de l'homme et le Conseil supérieur de la communication. Les constitutions énoncent d'une part qu'une « *Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales veillera à la promotion et à l'effectivité des droits et des libertés ci-dessus consacrés, le cas échéant, conformément aux accords internationaux souscrits par le Niger* » ; et d'autre part, que « *le Conseil supérieur de la communication a pour mission d'assurer et de garantir la liberté et l'indépendance des moyens de communication audiovisuelle et de la presse écrite dans le respect de la loi* ».

Selon Dr Narey, « *il convient de songer non seulement à constitutionnaliser le rôle des ONG et associations dans la promotion et le respect des droits de l'homme (possibilité de se constituer parties civiles), mais aussi à repenser le rôle du Médiateur, de l'Assemblée nationale et de la Direction des droits de l'homme du Ministère de la Justice dans le cadre de la promotion et du respect des droits humains* ». La future constitution pourrait prendre en compte ces questions et marquer une rupture heureuse d'avec les précédentes.

A la suite de Dr Oumarou Narey, le juriste Abdoulaye Dan Rani, second conférencier de ce panel, affirme que « *la meilleure protection des droits de l'homme implique la reconnaissance explicite des droits considérés dans des textes fondamentaux* ». Le juriste soutient que « *lorsqu'ils sont inscrits dans l'instrument juridique hiérarchique le plus élevé (Constitution), les droits de l'Homme et les principes qui les régissent bénéficient de la plus haute autorité et de la plus grande sécurité en ce qui concerne tant leur définition que leur garantie* ». Ces droits deviennent ainsi partie intégrante des principes fondateurs de l'organisation de la vie en société en déterminant la finalité du système politique.

Dans ce cadre, le conférencier affirme que les droits de l'homme sont non seulement des objets protégés par la mesure supérieure, mais qu'ils sont aussi, de par leur propre nature, porteurs de sens et de valeurs fondées sur le respect de la dignité humaine qui s'exprime à travers la déclinaison concrète des droits. Le juriste souligne qu'« *il est donc nécessaire que la primauté du droit s'impose aux institutions et à tous les organes de la société ainsi qu'à l'ensemble des citoyens et qu'ils soient opposables à tous devant les juridictions compétentes* ». Ce sont là, affirme-t-il, des exigences d'un Etat de droit.

A l'issue des débats ouverts sur ce sous-thème, il ressort les principales idées suivantes :

L'Etat du Niger a ratifié l'essentiel des instruments juridiques internationaux et régionaux garantissant les droits civils et politiques (DCP) et les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) ; mais ces instruments pertinents n'ont jamais été incorporés dans les différentes constitutions nigériennes ou fait l'objet de lois spécifiques permettant de les rendre accessibles et justiciables. **Les participants soutiennent à l'unanimité la nécessité d'incorporer, de façon très claire, précise et détaillée, l'ensemble des droits économiques, sociaux et culturels dans la future constitution** ; car, ils estiment que la démocratie serait biaisée si la constitution n'offre pas aux citoyens des garanties claires pour une jouissance effective de tous les droits humains fondamentaux contenus dans les instruments ratifiés par le pays. **Les intervenants ont mis un accent particulier sur le droit à l'alimentation, le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à l'eau potable, le droit à un logement décent, le droit à la sécurité sociale, le droit à un niveau de vie suffisant, etc.** Ils ont également souligné la nécessité de saisir l'occasion de la rédaction

de la nouvelle constitution, pour corriger certaines incohérences telles que le maintien de la peine de mort dans les lois nigériennes et les pratiques coutumières privant les femmes du droit à la terre dans certaines régions.

De l'avis de la plupart des intervenants, la future constitution doit prévoir des mécanismes permettant d'une part, de demander des comptes aux pouvoirs publics quant à l'obligation qui leur incombe de promouvoir, protéger et réaliser les droits économiques, sociaux et culturels ; et d'autre part, de formuler des recours tant devant les cours et tribunaux que des organismes non juridictionnels, pour faire constater et sanctionner les violations et abus de ces droits commis par toute personne y compris l'État. Dans ce cadre, **les participants estiment que la future constitution doit consacrer le droit pour les organisations de la société civile (OSC) et pour les citoyens, de saisir la cour constitutionnelle pour un contrôle de constitutionnalité des lois ; de même qu'elle doit prévoir des mécanismes permettant aux OSC de participer aux processus budgétaires publics à tous les niveaux, de demander des comptes aux autorités politiques et administratives sur la gestion des deniers publics, d'accéder à toute information publique non classée confidentielle et de se constituer partie civile dans toute affaire judiciaire relative à la gestion. Cette proposition se fonde sur le fait que le budget constitue un instrument privilégié de mise en œuvre des droits humains, particulièrement des droits économiques, sociaux et culturels, à l'aune desquels peut être jugé le caractère social de la République.**

S'agissant des mécanismes non juridictionnels de protection des droits humains, les intervenants recommandent de transformer radicalement la mission de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales en vue d'en faire une véritable institution de la République en charge de la promotion et de la protection des droits humains. A cet effet, **les intervenants estiment que le constituant nigérien doit revisiter la composition, les attributions et le fonctionnement de cette institution, conformément aux principes de Paris, dans le but de lui assurer l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de sa mission.** Le constituant doit veiller à ce que la Commission soit réellement indépendante vis-à-vis du pouvoir exécutif notamment, et qu'elle puisse disposer des moyens de fonctionnement suffisants pour préserver son autonomie et effectuer sa mission. Certains intervenants estiment que la future constitution doit clairement disposer que l'État a l'obligation de prévoir chaque année, dans son budget, un fonds destiné à la promotion des droits humains géré par la Commission et sur lequel les ONGs et associations peuvent s'appuyer pour réaliser des actions. Ils estiment également que la future Constitution doit prévoir un mécanisme permettant à la Commission de dresser annuellement un état des lieux du respect des droits humains au Niger.

« Garantir l'indépendance de la justice pour asseoir les bases d'une démocratie véritable »

(Sous la présidence de M. Yacouba Soumana, Magistrat, SG du SAMAN, avec M. Soly Abdourahamane, Magistrat et ancien Ministre de la Justice)

Au cours de ce panel, le Magistrat Soly Abdourahamane a fait un bref rappel des principes directeurs contenus dans les instruments juridiques internationaux, sous-régionaux et nationaux qui, s'ils sont respectés, garantissent l'indépendance de la justice. Il s'agit notamment : (i) du principe de la séparation des pouvoirs, qui veut que le pouvoir judiciaire soit véritablement indépendant des autres pouvoirs que sont l'exécutif et le législatif ; (ii) du principe de l'indépendance du juge lui-même qui, en théorie, n'est soumis qu'à l'autorité de la loi et à la règle de droit ; (iii) du principe de l'inamovibilité du juge, qui stipule qu'il ne peut être affecté, même lorsqu'il s'agit d'une promotion, sans l'avis du Conseil supérieur de la magistrature ; (iv) du principe de l'incompatibilité de la fonction du juge d'avec toute autre fonction ou activité publique ; (v) du principe de l'interdiction pour le juge de siéger dans une affaire où il a intérêt, avec le devoir de se récuser en cas d'existence d'un lien de parenté jusqu'au troisième degré.

Outre ces cinq (5) principes, M. Soly Abdourahamane souligne également que le juge est astreint à un serment lui faisant obligation de n'obéir qu'à l'autorité de la loi et qu'il bénéficie d'une protection de la loi contre tout outrage. Le Magistrat note aussi que l'exercice de la fonction de juge est conditionné par une formation préalable qui lui permet de savoir le sens et la portée de sa fonction au sein de la société. Il rappelle aussi l'existence d'un statut autonome adopté pour mettre le juge à l'abri des besoins et lui assurer d'autres garanties nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Sur la base donc de tout ce dispositif, le conférencier estime que « *l'indépendance de la justice dépend d'abord de la volonté du juge à être jaloux de l'indépendance que lui confèrent les lois et règlements de la République* » ; tout en soulignant que l'indépendance de la justice butte objectivement contre de nombreuses difficultés qu'il est urgent de corriger.

Au nombre de ces difficultés, M. Soly Abdourahamane note la dépendance financière de la justice vis-à-vis des pouvoirs exécutif et législatif. Les moyens de fonctionnement de la justice sont à la merci du gouvernement et du parlement, affirme-t-il. Le Magistrat note également la dépendance du parquet, qui est l'organe de poursuite, vis-à-vis du pouvoir exécutif. La subordination de la police judiciaire au Procureur de la République n'est pas effective non plus, affirme M. Soly, qui déplore aussi l'insuffisance des garanties d'indépendance des magistrats du siège. Selon le conférencier, « *cette insuffisance, qui se traduit par des affectations intempestives, en violation du principe d'inamovibilité des juges, découle du fait que le Conseil supérieur de la magistrature est contrôlé par l'Exécutif* ». Se fondant sur sa propre expérience, le Magistrat estime enfin que l'indépendance de la justice souffre également de l'immixtion du pouvoir exécutif dans les affaires judiciaires, du développement de la corruption dans le milieu judiciaire et de l'interventionnisme des parents et amis des magistrats eux-mêmes.

Suite aux débats engagés après cette brillante communication, on peut retenir les idées forces ci-après :

Après une vingtaine d'années d'expérience démocratique, les citoyens nigériens ont le sentiment que la justice est moins crédible aujourd'hui qu'elle ne l'était sous le régime d'exception



du CMS. **Les intervenants au cours des débats de ce panel sont unanimes à reconnaître que la viabilité du cadre démocratique dépendra fortement de la capacité des acteurs politiques et sociaux à impulser et réaliser une réforme adéquate du système judiciaire.** Cette réforme devra permettre de résoudre efficacement et durablement les nombreux problèmes et difficultés sur lesquels ont insisté les conférenciers, en particulier la question du statut de parquet, des rapports entre ce dernier et la police judiciaire, des moyens de fonctionnement, de l'immixtion du politique dans les affaires judiciaires, etc. La réforme souhaitée doit viser aussi à renforcer l'indépendance du Conseil supérieur de la magistrature, à l'effet de garantir l'effectivité du principe de l'inamovibilité des magistrats du siège. Les intervenants pensent qu'il faut également songer à créer un pool financier pour combattre le pillage des ressources publiques, à rendre la Haute cour de justice totalement indépendante, à doter la Cour des comptes de moyens adéquats, à renforcer l'indépendance de la Cour constitutionnelle et les pouvoirs de la Cour suprême sur le contrôle des juridictions inférieures.

Les débats ont aussi relevé l'insuffisance numérique des magistrats et la nécessité d'un recrutement pour atteindre un ratio acceptable. Contrairement aux normes des Nations Unies, qui prévoient un ratio d'un (1) magistrat pour 20.000 habitants, le Niger ne dispose que d'un magistrat pour 80.000 habitants. Ce qui explique en partie la lenteur dans le traitement des dossiers. Après avoir souligné la nécessité d'une formation continue en faveur des magistrats en exercice, les intervenants recommandent de renforcer la rigueur dans le recrutement des futurs magistrats, en mettant en avant les critères de compétence en droit et surtout, la probité morale. Certains proposent aussi une révision et un renforcement des programmes de formation au niveau de l'école nationale d'administration et de la magistrature (ENAM).

Selon certains intervenants, la justice est une affaire très importante pour être laissée aux seules mains des juges. Ces intervenants estiment que le renforcement des pouvoirs des juges est aujourd'hui une nécessité indiscutable dans la mesure où seule une justice indépendante et forte peut protéger les libertés individuelles et collectives et les droits humains fondamentaux ; mais, ils soutiennent qu'il est impératif également de prévoir un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique, permettant aux citoyens eux-mêmes de dénoncer les abus que des juges peuvent commettre dans l'exercice de leurs fonctions. Certains intervenants estiment également que la justice nigérienne doit être adaptée aux réalités du pays ; qu'elle doit être accessible pour tous et qu'elle doit forger sa légitimité en luttant concrètement contre l'impunité.

« Promouvoir les droits fondamentaux et la participation politique des femmes »

(Sous la présidence de Mme Bembello Agnès, Présidente du REFEPA, de Mme Djataou Ouassa, Vice-présidente CONGAFEN et de Mme Rabi Daddy Gaoh, Présidente APROPEF et ancienne Ministre)

Après avoir souligné une timide avancée relativement à la participation politique des femmes, Mme Djataou Ouassa estime que ces dernières, bien qu'elles constituent plus de 50% de la population, demeurent très largement minoritaires dans l'administration de la cité. Pour illustrer ses dires, elle rappelle qu'en 2007, le Niger ne comptait que 8 femmes ministres sur 32, 14 femmes députés, 113, 671 femmes conseillères municipales sur 3.747 et 10.390 femmes sur 46.902 agents de la fonction publique. Au plan économique, la conférencière déplore que les femmes constituent aujourd'hui près de 73% de la population pauvre estimée globalement à 63% de la population totale du pays ; et ce, en dépit des engagements internationaux visant à éliminer les discriminations à l'endroit des femmes et à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes.

A ce sujet, Mme Djataou déplore les réserves émises par l'Etat du Niger sur la Convention relative à l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des femmes (CEDEF) ainsi que la non ratification du protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Elle estime que même la loi sur le quota souffre sérieusement d'insuffisance d'application par les gouvernants. Des constats partagés par Mme Rabi Daddy Gaoh, seconde conférencière, qui note que plusieurs obstacles, les uns plus injustes que les autres, participent à la négation des droits fondamentaux des femmes.

Selon elle, les principaux obstacles à l'effectivité des droits des femmes sont de plusieurs ordres. Il s'agit notamment de (i) la faible volonté politique qui se traduit par une très insuffisante application des instruments juridiques existants, voire le refus injustifié d'adoption des textes devant bannir définitivement les pratiques discriminatoires ; (ii) la coexistence au plan juridique de plusieurs sources de droit souvent contradictoires, avec notamment un droit moderne qui garantit expressément la non discrimination, un droit coutumier contenant des pratiques qui tirent l'émancipation des femmes vers le bas et certaines mauvaises interprétations des préceptes religieux, tendant à entretenir la marginalisation des femmes.

Outre ces deux obstacles, la conférencière souligne également la pauvreté des femmes qui est la conséquence directe des pratiques culturelles très discriminatoires qui vont jusqu'à dénier à la femme certains droits fondamentaux, comme le droit de participer à la vie publique, l'accès à la terre et autres activités génératrices de revenu. En guise d'illustration, Mme Rabi Daddy rappelle que seuls 4,6% des ménages dirigés par des femmes possèdent un champ agricole. La conférencière va plus loin en affirmant que *« l'un des plus grands obstacles demeure incontestablement l'ignorance des femmes qui se traduit, non seulement par la sous-scolarisation (80% des femmes sont illettrées), mais aussi par la méconnaissance des enjeux d'affirmation de leurs droits fondamentaux »*. Cette situation découle du fait que les femmes sont moulées, depuis des siècles, dans un système de domination masculine et n'accèdent que peu ou pas du tout au pouvoir de l'information.



A l'issue de ces deux pertinentes communications, les débats ont fait ressortir les idées forces suivantes :

La nécessité de prendre des mesures courageuses pour garantir aux femmes des droits égaux à ceux des hommes a été unanimement soulignée par tous les intervenants. **La future constitution nigérienne doit, dans cette optique, consacrer tous les droits prévus par les instruments internationaux et régionaux** ; mais quelques intervenants estiment qu'il faut tenir compte de certaines réalités culturelles spécifiques à la société nigérienne. Compte tenu de la polémique suscitée par certaines dispositions des instruments tels que la CEDEF et le protocole additionnel à la Charte africaine, ils estiment que le constituant nigérien doit faire preuve de pragmatisme et incorporer dans la future constitution toutes les dispositions de ces textes qui ne font pas l'objet de contestation ; et ce, dans le souci de garantir aux femmes la jouissance effective de ce que ces instruments comportent d'essentiel en termes de droits et sortir du coup de la situation actuelle de blocage. La future constitution doit aussi ouvrir la voie, selon certains, à une harmonisation du droit nigérien ; de façon à ce que sa dualité actuelle (droit moderne Vs droit coutumier) ne participe pas à entretenir des discriminations intolérables à l'endroit des femmes.

Concernant la participation politique des femmes, **la plupart des intervenants admettent que la loi sur le quota doit être améliorée et qu'il faut tendre vers la parité**. Conscients du fait que la pauvreté des femmes est un frein à l'exercice de leur droit inaliénable de participer à la vie publique, il y a des intervenants qui proposent de créer un Fonds national de soutien aux candidatures des femmes aux différents scrutins. Le faible niveau d'éducation étant un facteur important de l'exclusion et de la marginalisation politiques des femmes, ils estiment que la future constitution doit consacrer la gratuité de l'éducation pour les jeunes filles. L'éducation est le levier sur lequel il faut agir pour transformer les rapports entre hommes et femmes au sein de la société nigérienne ; mais cela suppose une réforme du système éducatif afin que l'école puisse inculquer aux jeunes les valeurs d'égalité et d'équité entre les deux sexes.

Les débats ont également mis un accent particulier sur la nécessité **d'habiliter les organisations féminines à saisir les cours et tribunaux en vue de renforcer la dynamique de protection et de promotion des droits fondamentaux des femmes**. Le droit des organisations féminines de saisir la cour constitutionnelle permettra d'attaquer tout texte qui pourrait restreindre les droits des femmes. Quant à celui de saisir les tribunaux, il permettra non seulement de surveiller la légalité des nominations, mais aussi de développer la culture des contentieux contre les pratiques coutumières discriminatoires. Les organisations féminines doivent aussi pouvoir accéder à des fonds publics pour intensifier les formations et les sensibilisations sur les enjeux de la participation politique des femmes.

« Renforcer le rôle de la société civile et des médias dans la vie publique »

(Sous la présidence de Dr Souley Adj, Enseignant-chercheur, de Mme Mounkaila Aichatou Seyni, Doctorante en Philosophie, Membre ANLC et de M. Saidou Arji, Journaliste, Membre d'Alternative Espaces Citoyens)

Après un bref rappel historique du parcours très combatif de la société civile nigérienne, la doctorante en philosophie affirme que *« les organisations de la société civile (OSC) doivent relever aujourd'hui des défis encore plus grands que ceux auxquels elles ont eu à faire face par le passé »*. Si par le passé en effet, il s'est agi pour elles de lutter pour l'instauration de la démocratie et de l'Etat de droit dans un contexte international favorable, elles doivent aujourd'hui concomitamment lutter pour la restauration de la démocratie, lutter contre l'impunité, la corruption et contribuer à l'éducation civique et citoyenne des populations.

Selon la conférencière, la société civile, expression d'une forte aspiration des citoyens à une démocratie participative, doit s'armer de plus de courage, de détermination et de fermeté, et rester fidèle aux principes par lesquels elle se définit. Elle doit se conformer rigoureusement à son engagement dévoué et reconnu au service de l'intérêt général, et veiller à ce que soient prises en compte les véritables aspirations des masses populaires en cette période de transition vers la restauration de la démocratie et de l'Etat de droit. La conférencière souligne que, pour réussir le pari, les organisations de la société civile doivent mettre un accent particulier sur trois axes traditionnels.

Le premier axe consiste à veiller au respect des principes démocratiques en jouant un rôle de contre-pouvoir à travers un contrôle et un suivi de la mise en œuvre des principes de la bonne gouvernance, particulièrement la gestion équitable des ressources publiques. Les organisations de la société civile sont appelées, selon Mme Mounkaila, à exercer une fonction de veille et d'alerte sociales permanentes sur les différents aspects de la vie publique, non seulement pour déceler à temps, prévenir et éventuellement combattre les comportements susceptibles de faire entorse aux valeurs démocratiques, mais aussi pour mobiliser l'opinion publique qui peut contribuer à la réparation de tout préjudice à la société.

Le second axe consiste, pour les OSC, à encadrer et promouvoir la démocratie à travers l'observation des élections, l'éducation aux droits humains et à la citoyenneté. Cela est d'autant plus nécessaire que la culture démocratique a connu une profonde altération ces dernières années, affirme la conférencière, du fait de l'impact nocif de la campagne pour un retour à l'autocratie menée dans notre pays. La corruption, le manque d'éthique dans la gestion des biens publics, la désacralisation de l'honneur et de la dignité, l'incitation des citoyens à détester les lois et les institutions de la République, la répudiation de la discipline citoyenne, sont autant de tares que cette campagne a favorisées, affirme Mme Mounkaila.

Le troisième axe consiste, pour la société civile, à jouer le rôle d'une force de propositions pour non seulement enrichir, mais aussi harmoniser les différents textes qui vont conduire à une véritable restauration de la démocratie et à l'Etat de droit. La conférencière affirme que c'est en désignant de façon consensuelle des délégués dont l'honorabilité, la crédibilité et la compétence sont avérées, que la société civile nigérienne pourrait marquer positivement l'histoire



de la transition démocratique au Niger dans la perspective de réaliser des avancées démocratiques significatives.

Après cette énumération des responsabilités de la société civile dans le contexte politique actuel, Mme Mounkaila note que des obstacles d'ordre interne risquent, si l'on n'y prend garde, d'hypothéquer les chances des OSC de se présenter en partenaire crédible et fort. La conférencière estime que « *la société civile nigérienne a la faiblesse, pour des raisons diverses, de connaître en son sein une déplorable méfiance réciproque qui frôle l'hostilité, impropre à son devoir de vigilance pour sauvegarder et accroître les acquis au niveau des droits humains et des libertés collectives et individuelles* ». Elle conclut son intervention en espérant que l'importance de la cause puisse obliger à un sens élevé de responsabilité et de cohésion pour significativement et positivement marquer cette transition vers la restauration de la démocratie.

Intervenant sur le renforcement du rôle des médias dans la vie publique, M. Saidou Arji, journaliste et membre d'Alternative, note qu'il est unanimement reconnu que la presse joue un rôle de veille dans le fonctionnement des institutions, au point où on la qualifie de 4ème pouvoir, à côté de l'Exécutif, du Législatif et du Judiciaire. Selon le journaliste, en plus de ses investigations, la presse informe et sensibilise les citoyens sur les affaires de la cité ; et parfois, elle joue un rôle de médiation sociale en permettant à toutes les parties prenantes de se prononcer sur la marche de la société. Tout comme les organisations de la société civile, les médias nigériens constituent souvent, comme ils l'ont démontré à plusieurs occasions, le seul rempart contre la dictature et l'injustice.

Cependant, dans l'exercice de leur noble et exaltante mission, les médias nigériens font face, selon Saidou Arji, à de nombreuses difficultés, notamment : (i) une insuffisance des ressources financières et techniques auxquelles s'ajoutent de sérieuses lacunes d'ordre professionnel ; (ii) de réelles difficultés d'accès aux sources d'information, particulièrement pour les médias privés indépendants ; (iii) un environnement politico-juridique très prohibitif de la liberté d'expression et d'opinions plurielles ; (iv) une insuffisance de professionnalisme qui, conjuguée à la précarité et à une politisation du secteur, ouvre la voie au non respect des valeurs éthiques et déontologiques.

A l'issue des débats engagés sur ce sous thème, il ressort essentiellement les idées suivantes :

Au regard des rôles importants qu'ils jouent dans la vie démocratique, les organisations de la société civile et les médias indépendants devraient bénéficier d'un appui accru des pouvoirs publics. **La future constitution doit prévoir des dispositions obligeant les pouvoirs publics à leur apporter cet appui nécessaire pour renforcer leur efficacité et réduire leur dépendance vis-à-vis des sources de financement extérieures.** L'appui de l'État aux OSC et aux médias indépendants peut prendre la forme d'une subvention et d'un fonds d'aide à la presse. Les intervenants recommandent également une amélioration de l'environnement légal en vue de favoriser une vie associative plus souple et ouverte, impliquant la possibilité de regroupement, de coalition ou de réseau. Cette amélioration suppose également l'élaboration et l'adoption d'une loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme et des activistes de lutte contre la corruption pour combler le vide juridique en la matière.

Les débats de ce panel ont également souligné **la nécessité d'adopter une loi pour garantir l'accès à l'information détenue non seulement par l'administration mais aussi par des entités chargées d'un service public.** Ceci est d'autant plus important qu'une telle loi facilitera le travail des médias et de la société civile et contribuera à une amélioration de la qualité de la



démocratie ; car, la disponibilité de l'information va améliorer la qualité de l'information délivrée par les médias, tandis que l'accès à l'information va faciliter par exemple le travail des organisations de la société civile engagées dans l'analyse et le suivi budgétaire, ainsi que le monitoring des industries extractives. Aujourd'hui, il est universellement admis que l'existence d'une loi qui consacre le droit d'accès à l'information, est devenue un critère de taille dans l'appréciation de la bonne gouvernance, aussi bien au niveau des organisations de la société civile que des institutions financières internationales.

La plupart des intervenants à ces réflexions ont aussi soutenu et encouragé la revendication des organisations socio-professionnelles des médias consistant à dépénaliser les délits commis par voie de presse, notamment les infractions de diffamation, d'injures, de diffusion de fausses nouvelles et de sédition, bref toutes les infractions qui bloquent le plein exercice de la liberté d'expression. Les intervenants ont également proposé **le renforcement de l'indépendance du Conseil supérieur de la communication et la mise en place d'un organe d'auto-régulation des médias, en vue de veiller efficacement au respect de l'éthique et de la déontologie du journaliste**. Concernant les questions d'éthique et de déontologie, certains intervenants estiment qu'elles concernent également les organisations de la société civile et qu'il y a nécessité d'élaborer une Charte de la société civile qui puisse favoriser une régulation de ce secteur ; mais la proposition d'une telle Charte ne semble pas susciter l'enthousiasme de certains intervenants qui craignent que cette bonne idée ne soit instrumentalisée par les gouvernants contre les organisations de la société civile.

Les intervenants ont particulièrement déploré l'inféodation totale des médias publics aux autorités gouvernementales. Au cours de ces dernières années, les médias publics sont pratiquement devenus des organes de propagande au service du pouvoir exécutif ; au point où il n'est pas exagéré d'affirmer que ces médias sont totalement fermés à toute voix dissidente opposée à la parole officielle. Certains intervenants estiment que ce problème doit faire l'objet d'une attention particulière lors de l'élaboration de la future constitution ; car, ils jugent inacceptable que les médias publics ne puissent pas refléter la diversité des opinions au sein de la société nigérienne et se contentent de relayer les discours officiels. Aussi, ces intervenants proposent **d'inscrire dans la future Constitution, le droit de tous les acteurs sociaux et politiques d'avoir accès aux médias publics**. Le texte fondamental doit aussi prévoir des mesures visant à rendre les médias publics plus autonomes vis-à-vis du pouvoir exécutif ; par exemple, en instaurant un mécanisme de désignation des responsables de ces médias impliquant le parlement, et en réduisant les pouvoirs de ces responsables sur les rédactions.

Principales recommandations

A l'issue des deux journées de réflexion sur le thème **«Transition vers la démocratie au Niger : analyses et propositions pour bâtir un véritable état de droit et réaliser des avancées démocratiques»**, les participants ont formulé de nombreuses recommandations pour servir de base à un plaidoyer actif pour l'adoption d'une nouvelle constitution garantissant les droits humains fondamentaux et favorisant un fonctionnement démocratique des institutions. Ces recommandations s'adressent principalement au Comité technique chargé de la rédaction des textes fondamentaux, au Conseil consultatif national, au gouvernement et au Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRD). Les participants aux journées de réflexion invitent les rédacteurs de la future constitution à :

1 - incorporer dans la future constitution le fait de rendre justiciables tous les droits humains fondamentaux, notamment les droits économiques, sociaux et culturels et les droits civils et politiques consacrés par les instruments juridiques internationaux et régionaux ratifiés par le Niger (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, etc.) ;

2 - prévoir, dans la future constitution, des mécanismes permettant aux organisations de la société civile et aux citoyens, de saisir la Cour constitutionnelle pour un contrôle de constitutionnalité des lois, de se constituer partie civile dans toute affaire où leurs intérêts sont en jeu, de demander des comptes aux pouvoirs publics quant à l'obligation qui leur incombe de promouvoir, protéger et réaliser les droits économiques, sociaux et culturels ;

3 - consacrer, dans la future constitution, l'obligation pour l'État d'affecter l'essentiel de ses ressources budgétaires à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, en particulier le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à l'alimentation, y compris l'accès à l'eau potable, en particulier au profit des groupes vulnérables ;

4 - incorporer, dans la future constitution, toutes les dispositions pertinentes de la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'endroit des femmes (CEDEF) et du Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, en particulier celles qui ne font pas l'objet de contestation et de polémique au sein de l'opinion ;

5 - prévoir des dispositions faisant obligation à l'État de promouvoir la participation politique des femmes à travers des mesures de discrimination positive ou des appuis divers, notamment des subventions destinées à des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation civique et politique ;

6 - renforcer l'indépendance de la justice à travers des dispositions érigeant le Conseil supérieur de la magistrature en une instance autonome soustraite à toute influence de l'Exécutif, assurant l'indépendance du Parquet vis-à-vis du Ministre de la Justice et garantissant la subordination de la police judiciaire aux magistrats ;

7 - renforcer l'indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif des institutions de veille de la démocratie, notamment la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le Conseil supérieur de la communication, dont la composition, les attributions et le fonctionnement, doivent être revus dans l'optique de les soustraire de toute influence politique susceptible de les entraver dans leurs missions respectives ;

8 - inscrire dans la future constitution l'obligation pour l'État, de soutenir par tout moyen adéquat, les organisations de la société civile et les médias indépendants et d'assurer une protection aux défenseurs des droits humains et aux journalistes dans l'exercice de leurs fonctions ;

9 - consacrer, dans la future constitution, l'obligation pour l'État d'affecter une partie des revenus provenant des industries extractives, aux collectivités territoriales des régions dans lesquelles sont implantées ces industries, afin de promouvoir des actions de développement économique et social et de préservation de l'environnement ;



10 - incorporer, dans la future constitution, les dispositions fondamentales et pertinentes du code électoral et de certaines lois organiques, notamment les ordonnances relatives à la liberté de la presse, à la communication audiovisuelle, à la liberté d'association, à la liberté de manifestation et à la libre administration des collectivités territoriales, afin de réduire le risque des modifications fantaisistes motivées par le seul souci de restreindre les espaces de liberté et de fausser le jeu démocratique normal ;

11 - consacrer, dans la future constitution, l'obligation pour les médias publics, de refléter la diversité des opinions au sein de la société nigérienne, et pour les agents publics de rendre publiques les informations budgétaires et celles relatives aux industries extractives, conformément au droit du public à l'information ;

12 - prévoir, dans la future constitution, des dispositions obligeant le pouvoir exécutif à requérir un avis conforme du parlement pour les nominations à certaines hautes fonctions de l'État telles que la présidence de la CENI, la direction des entreprises publiques, des organes publics de presse et communication, des régies financières (Trésor, Impôts, Douanes), des organes de régulation (ARM, ARM/P), des organismes en charge des statistiques, de gestion et de prévention des crises alimentaires, etc.

ANNEXES



Annexe 1

Liste des participants **«Conflit armé dans le Nord du Niger : Analyse des enjeux géopolitiques et impacts sur le cadre démocratique»**

Nom et prénom	Fonction
1-Abdou Sidi	Société civile
2-Abdou Ibbo	Société civile
3-Abdoul Karim Saidou	Doctorant, HCRP
4-Abdourahamane Mayaki	Prog. Bonne gouvernance
5-Albert Chaibou	Journaliste
6-Ali Chékou Maïna	Société civile
7-Ali Idrissa	Société civile
8-Ali Sabo	Ancien ministre
9-Almoustapha Moumouni	Société civile
10-Mme Amina Tiémogo	Syndicaliste
11-Badié Hima	Société civile
12-Bazoum Mohamed	Ancien ministre, député
13-Me Coulibaly Moussa	Avocat, Bâtonnier
14-Mme Djataou Ouassa	Société civile, CESOC
15-Pr. Djibo Hamani	Enseignant-chercheur
16-Elback Adam	Enseignant-chercheur
17-Fodi Harouna	Société civile
18-Ibro Ayouba	Société civile
19-Ismaël Yénikoye	Enseignant-chercheur
20-Issoufou Assoumane	Ancien ministre
21-Kassoum Issa	Société civile
22-Khalid Ikhiri	Société civile



23-Mahamadou Danda	Ancien ministre
24-Mahamadou Maïdouka	Ancien député
25-Mahamane Lawali Dan Dah	Ancien ministre
26-Mamane Sani Adamou	Enseignant, leader politique
27-Massaoudou Hassoumi	Ancien ministre
28-Mohamed Ikhiji	Membre de l'ex-FLT
29-Mounkaila Harouna	Ancien ministre, ancien député
30-Moussa Tchangari	Journaliste, Société civile
31-Moussa Tchida	Société civile
32-Sabo Saidou	Ancien député
33-Souley Adjì	Enseignant-chercheur, société civile
34-Tsayabou Lawal Sallaou	Société civile

Annexe 2

Liste des participants

«Référendum constitutionnel au Niger : Enjeux politiques et impacts sur la préservation du cadre démocratique»

Nom et prénom	Fonction
1-Albert Chaibou	Journaliste
2-Ali Idrissa	Société civile, Directeur adjoint Dounia, ROTAB
3-Almoustapha Moumouni	Société civile, Responsable SWISSAID Niger
4-Mme Amina Tiémogo	Syndicaliste, SGA CDTN
5-Dr Badié Hima	Société civile, Vice-Président ANDDH
6-Pr. Djibo Hamani	Historien, Enseignant-chercheur, UAM,
7-Dr Elback Adam	Philosophe, Enseignant-chercheur, UAM
8-Mahamadou Danda	Ancien ministre
9-Mamane Sani Adamou	Enseignant, leader politique
10-Moussa Tchangari	Journaliste, Société civile, Alternative E.C.
11-Sabo Saidou	Ancien député
12-Souley Adji	Socio-politologue, Enseignant-chercheur, AEC
13-Me Souley Oumarou	Avocat
14-Ibrahim Yacouba	Syndicaliste, SNAD, RNDD
15-Adamou Imirane Maiga	Syndicaliste, SYNAJECS, Convergence citoyenne
16-Mme Bagna Aissata Fall	Société civile, ANLC
17-Dr Ibro Abdou	Economiste, Enseignant-chercheur, Directeur ISEP
18-Dr Omar Narey	Juriste, Enseignant-chercheur, UAM
19-Dr Gandou Zakara	Juriste, Enseignant-chercheur, UAM
20-Dada Magaji	Ancien Député national
21-Mme Fatouma Zara Sabo	Société civile, présidente CONGAFEN
22-Weila Ilguilass	Société civile, Président Timidria



23-Inoussa Saouna	Société civile, SOS-Tabagisme
24-Diallo Boubacar	Journaliste, Président ANEPI
25-Dr Maïkoréma Zakari	Historien, Enseignant-Chercheur, UAM
26-Mamane Sani Alassane	Société civile, SNV Niger
27-Aminou Lawali	Société civile, Coordonnateur SOS-Civisme
28-Mme Mariama Chipkaou	Syndicaliste, Présidente REFEN, CDTN
29-Dr Tidjani Alou	Politologue, Enseignant-chercheur, UAM
30-Mme Mounkaila Aichatou Seyni	Doctorante en philosophie, Membre ANLC
31-Adamou Garba	Leader RSV-NI'IMA
32-Hamadou Boulama Tchernon	Journaliste, Chargé de projets AEC
33-Hassan Boukar	Journaliste, chargé de projets AEC
34-Diori Ibrahim	Responsable Jeunes AEC
35-Mamoudou Hassane	Société civile, MOORIBEN
36-Mahaman Lawan Gaya	Ancien ministre
37-Moussa Seydou	Société civile, ONG Annouri
38-Hubaux Samuel	Doctorant, Belgique
39-Abdou Yahouza	Société civile, AEC
40-Oumarou Lalo Keïta	Journaliste, Commissaire aux droits de l'homme
41-Mahamadou Yahaya	Société civile, AREN
42-Kaka Doka	Société civile, ancien leader étudiant
43-Laouali Abdo	Syndicaliste, CDTN
44-Yaou Ibrahim	Société civile, SOS-Civisme
45-Moutari Issoufou	Radio Anfani
46-Hamadataher Harouna	Société civile, ANDDH
47-Ibrahim Inabouta	Société civile
48-Garba Abdoulahi	Étudiant UAM
49-Souleymane Maazou	Journaliste, Alternative
50-Hamidou Balkissa	Chargée de projet, AEC
51-Moussa Dankoma	Étudiant UAM
52-Chaibou Boubacar	Journaliste, Alternative



53-Moumouni Adamou	Chercheur, LASDEL
54-Chatou Mahamadou	Journaliste, Directrice radio Alternative
55-Abdou Mijinguini	Linguiste, Chercheur
56-Moumouni Idé	Société civile
57-Almansour Galidoum	Société civile, Timidria
58-Souley Magé	Journaliste, radio Alternative
59-Etienne Du Vachat	Société civile, OXFAM-Novib
60-Abdourahmane Idrissa	Société civile
61-Habibou Ibrahim	Société civile, Timidria
62-Iktan Alhousseini	Société civile, Timidria
63-Ibrahim Souleymane	Élève, société civile

Annexe 3

Liste des participants

«Transition vers la démocratie au Niger : analyses et propositions pour bâtir un véritable état de droit et réaliser des avancées démocratiques»

1-Albert Chaibou	24-Dr Gandou Zakara
2-Mme Amina Tiémogo	25-Dr Abdoulaye Niandou Souley
3-Me Coulibaly Moussa	26-Dr Alkach Alhada
4-Mme Djataou Ouassa	27-Mme Halima Amadou
5-Pr. Djibo Hamani	28-Mme Bembello Agnès
6-Maman Issa Barma	29-Dr Maïkoréma Zakari
7-Fodi Harouna	30-Lawali Moutari
8-Ibro Ayouba	31-Yazi Salifou
9-Mme Ramatou Diarra	32-Moussa Dan Koma
10-Moussa Salifou	33-Mme Diaroumeye Fatoumata Zada,
11-Pr. Khalid Ikhiri	34-Mme Rabi Daddy Gaoh
12-Mahamadou Maïdouka	35-Pr Tidjani Alou
13-Ali Ibrahima	36-Mme Mounkaïla Aichatou Seyni
14-A.T. Moussa Tchangari	37-Hassoumi Djibo
15-Abdoulaye Dan Rani	38-Dr Issoufou Mayaki PhD
16-Souley Adji	39-Mamane Wada
17-Salé Abdoulaye	40-Hamadou Boulama Tchernon
18-Mme Massaoudou Binta	41-Hassan Boukar
19-Kane Ismael	42-Diori Ibrahim
20-Adamou Imirane Maiga	43-Mamoudou Hassane
21-Mme Bagna Aissata Fall	44-Kanny Abdoulaye
22-Issoufou Abdou Malam	45-Mme Ben Wahab Aichatou
23-Dr Omar Narey	46-Mme Souna Hadizatou



47-Moussa Salifou

48-Dr Moumouni Seyni

49-Saidou Arji

50-Dr Mallam Issa Mahaman

51-Yacouba Soumana

52-Gayakoye Abdourahamane

53-Soly Abdourahamane

54-Mohamed Mohamadou Amani

55-Galadima Maman Djataou

56-Amadou Ousmane

57-Mme Amina Balla Kalto

58- Moussa Ousseini

59-Abdoulaye Dan Rani

60-Mme Maidouka Halima

61-Mamane Lawaly Gaya

62-Mme Adama Seyni

63-Alhadji Idi Abdou

64-Mme Aboubacar Haoua

65-Gado Boureima

66- Oumarou Lalo Keïta

67- Dr Alio Mamane

68- Mahaman Hadiza

69-Mme Katambé Mariama



Alternative Espaces Citoyens
BP : 10948
Niamey - Niger
www.alternativeniger.org